



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 15 octobre 2015 – n°113/H030

## COMMISSION « DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES »



Réunion du 15 octobre 2015

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	2
LISTE DES DOCUMENTS PRESENTÉS .....	32
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7 BIS ».....	33

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE  
LA COMMISSION DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

- 15 octobre 2015 -

---

Président : Dominique LIBAULT, Vice-président du Haut

Rapporteur : Fabrice LENGART, Directeur des statistiques démographiques et sociales (Insee-DSDS)

Responsable de la commission : Angélique CHASSY (01 41 17 38 59)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

INTRODUCTION.....	<a href="#">5</a>
I. POINT D'INFORMATION SUR DEUX GROUPES DE TRAVAIL.....	<a href="#">5</a>
II. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES.....	<a href="#">8</a>
III. PRESENTATION ET BILAN DU DISPOSITIF D'ENQUETE PAR PANEL ELIPSS (ETUDE LONGITUDINALE PAR INTERNET POUR LES SCIENCES SOCIALES).....	<a href="#">13</a>
IV. L'ANALYSE DES FLUX MIGRATOIRES.....	<a href="#">16</a>
V. DEMANDES D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS DE LA LOI DE 1951.....	<a href="#">29</a>
VI PRESENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAIL 2016 DANS LE CADRE DU SUIVI DES AVIS DE MOYEN TERME DU CNIS.....	<a href="#">30</a>
CONCLUSION.....	<a href="#">31</a>

## Liste des participants

ADJAH	Virgile	Conseil général de Seine-Saint-Denis
ALLAIN	Dominique	Conseil national de l'information statistique
AMIEL	Marie-Hélène	Min. Intérieur - Dép. statistiques, études et documentation
ARCHAMBAULT	Edith	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
AUDIBERT	Pierre	Conseil national de l'information statistique
BEAUCHEMIN	Cris	Institut national des études démographiques
BOULIDARD	Marie-Hélène	Individuel
BOUVIER	Gérard	Min. Intérieur - Dép. statistiques, études et documentation
BREEM	Yves	Organisation de coopération et de développement économique
BRUTEL	Chantal	Insee - Statistiques démographiques et sociales
CHAMBAZ	Christine	Min. Affaires sociales et santé - Dir. recherche, études, évaluation et statistiques Min. Travail, emploi et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
CHAMKHI	Amine	
CHASSY	Angélique	Conseil national de l'information statistique
CORNILLEAU	Anne	Sciences Po
COSTES	Christine	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
COUSTEAUX	Anne-Sophie	Sciences Po
DUMONT	Jean-Christophe	Organisation de coopération et de développement économique
ESCAPA	Caroline	Insee - Statistiques démographiques et sociales
FLEUREUX	Raphaëlle	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique
GEAY	Bertrand	Institut national des études démographiques
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Min. Travail, emploi et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
ICHOU	Mathieu	Institut national des études démographiques
JAMET-FRANK	Marie-Laurence	Université Paris 13
JOURDAN	Virginie	Min. Intérieur - Dép. statistiques, études et documentation
JUGNOT	Stéphane	Institut de recherches économiques et sociales
LANOE	Jean-Louis	Institut national des études démographiques
LANTIN	Henriette	Conseil national de l'information statistique
LE MAO	Clément	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
LEGLEYE	Stephane	Institut national des études démographiques
LENGLART	Fabrice	Insee - Statistiques démographiques et sociales
LIBAULT	Dominique	Min. Affaires sociales et santé - Direction de la sécurité sociale
LIXI	Clotilde	Min. Justice - Sous-dir. de la statistique et études
MARC	Céline	Haut conseil à la famille
MAURICE	Bénédicte	Office français de l'immigration et de l'intégration
MERON	Monique	Insee - Statistiques démographiques et sociales Min. Travail, emploi et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
OKBA	Mahrez	
PINTO	Isabelle	Mairie de Colombes
RAGOT	Lionel	Université Paris Ouest Nanterre
REYNAUD	Marie	Insee - Statistiques démographiques et sociales
RICARD	Alexia	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs
RIVIERE	Mériadec	Union nationale des associations familiales
ROUSSEL	Philippe	Conseil national de l'information statistique
SAGOT	Mariette	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail
THÉLOT	Claude	Président du groupe de travail « Observation des ruptures familiales »
THIESSET	Christine	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
THOREAU	Cécile	Organisation de coopération et de développement économique Min. Affaires sociales et santé - Dir. recherche, études, évaluation et statistiques
TOMASINI	Magda	
TRAN LE TAM	Mélanie	Min. des Outre-Mer

---

## PROJET D'AVIS

---

### COMMISSION

#### « DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES »

**15 octobre 2015**

#### **Avis proposé au Conseil**

Le Conseil note avec satisfaction les avancées de la statistique publique que ce soit en termes de pédagogie et de données disponibles. Ces avancées permettent de bien différencier les concepts de flux, de stock, de catégories de population selon les définitions françaises et internationales et de disposer de premiers éléments sur les flux des émigrants, la décomposition par catégorie du solde migratoire et les caractéristiques des primo arrivants. Il souhaite disposer d'un point régulier sur l'ensemble de ces questions. Le sujet des migrations étant très souvent présent dans le débat, il est important que les données statistiques et les précisions pédagogiques soient facilement accessibles sur les sites de diffusion de la statistique publique. Il constate que le cadre juridique actuel et les données disponibles actuelles permettent de travailler sur de nombreuses problématiques. Il souhaite que la collaboration entre la statistique publique et la recherche se poursuive afin de mieux éclairer certaines problématiques comme les interrelations entre migrants, pays d'accueil et pays d'origine, les caractéristiques des migrants temporaires intra européens, les caractéristiques des réfugiés et des primo arrivants et les politiques migratoires. Cette collaboration nécessite d'assurer l'accès aux données pour les chercheurs. Le Conseil assurera un suivi de ces recommandations qui relèvent de différents avis de moyen terme et d'axes prioritaires qu'il s'est fixés pour 2015.

*Référence : avis général de moyen terme n°10 et avis de moyen terme n° 3 de la commission "Démographie et questions sociales», avis général n° 1 et 3 de 2015*

*La séance est ouverte à 9 heures 15, sous la présidence de Dominique LIBAULT.*

## **INTRODUCTION**

### **Dominique LIBAULT**

Bonjour à toutes et tous. Je vous propose de démarrer sans plus tarder, compte tenu de notre programme chargé. Nous débiterons avec un point d'information sur deux groupes de travail. Le premier a trait aux ruptures familiales et leurs conséquences. Je tiens à remercier Claude Thélot, le président de ce groupe, pour sa présence. Le second groupe présidé par Alain Gubian sur la mesure du travail dissimulé et son impact sur les finances publiques nous sera présenté par Dominique Allain. Après l'examen d'un projet d'enquête statistique pour avis d'opportunité et la présentation du bilan du dispositif d'enquête par panel ELIPSS, nous aborderons le sujet de l'analyse des flux migratoires. Je suis très heureux que nous examinions ce sujet, que nous avons convenu de traiter avec l'Insee avant l'été. Les flux migratoires constituent un sujet d'actualité. En outre, de nouvelles données de l'Insee viennent de paraître et je tiens à remercier l'Insee pour la concomitance de cette parution avec notre réunion. Il me paraît important de bénéficier de la primeur des explications sur ces travaux, d'autant que les données qui viennent d'être publiées marquent une avancée très importante dans la connaissance des flux migratoires et la décomposition du solde migratoire.

## **I. POINT D'INFORMATION SUR DEUX GROUPES DE TRAVAIL**

### ***Point d'avancement des travaux du groupe de travail sur « les ruptures familiales et leurs conséquences »***

#### **Claude THELOT, Président du groupe de travail**

Je tiens à vous remercier pour cette invitation. Le Cnis a décidé au printemps dernier de la constitution d'un groupe de travail sur un sujet dont le Haut Conseil de la famille avait pointé l'intérêt, sujet qu'il jugeait insuffisamment couvert par la statistique publique en termes de mesure, d'études, de recherche, d'analyse et de compréhension du phénomène. Ce sujet couvre les ruptures et les conditions et modes de vie qui affectent les adultes et les enfants après ces ruptures. Le Haut Conseil a sollicité le Cnis, qui a accepté de constituer un groupe de travail sur les statistiques, études et recherches portant sur ce sujet.

Nous nous trouvons dans une société dans laquelle les ruptures, moins consacrées par le droit, se révèlent plus difficiles à mesurer. Les ruptures s'avèrent moins univoques, moins définitives, et le mode de vie des personnes est plus fluide, plus nuancé. Or les catégories habituelles de la statistique qui s'adosent souvent aux catégories juridiques et restent forcément un peu rigides se montrent un peu inadaptées. La fluidité des modes de vie, la relative difficulté d'observer toutes les ruptures dès lors qu'elles ne sont pas toutes consacrées par le droit, la très grande difficulté de mesurer les évolutions de niveau de vie avant, pendant et après ces événements qui peuvent affecter profondément les personnes et les enfants, tout ceci crée une difficulté propre à la statistique publique en même temps qu'à la politique publique. Le Haut conseil considère que la politique n'est pas suffisamment renseignée par la statistique sur ce sujet.

Au printemps, le bureau du Cnis a défini le calendrier et le mandat du groupe ainsi que sa composition. J'ai accepté de présider ce groupe qui rendra son rapport en mars. Le Cnis a considéré qu'il fallait travailler vite, mais en prenant aussi notre temps. Ce sujet est d'actualité, mais il le sera encore dans dix ans.

J'évoquerai brièvement quelques orientations provisoires de notre groupe de travail et les membres présents aujourd'hui pourront nuancer mon propos. Jusqu'à présent, nous avons essayé de percevoir la demande sociale sur la question en interrogeant ceux qui pouvaient la porter. Nous avons identifié quatre domaines dans lesquels une forte demande s'exprime : les pensions alimentaires, l'organisation des parents et leurs modes de vie après la rupture, le niveau de vie des parents et des enfants et enfin la question insuffisamment étudiée aujourd'hui du veuvage et de l'orphelinat. Nous avons par ailleurs procédé à un recensement des statistiques publiques existantes sur ces sujets. Un constat se dégage de cet exercice, dont une organisation comme la vôtre doit être parfaitement consciente. En réalité, la statistique publique possède bien plus d'outils qu'on ne le croit. Les statisticiens savent qu'ils disposent d'outils. La demande sociale le sait moins et en demande de nouveaux. Nous pensons que la priorité devrait être donnée à une meilleure utilisation des outils existants.

L'Insee et l'ensemble de la statistique publique devraient d'ailleurs en faire leur priorité pour les années à venir. Notre rapport proposera des recommandations en ce sens, car il ne faudrait pas que la statistique publique laisse de trop nombreux outils sous-utilisés. Pour autant, même s'ils utilisent mieux les outils qu'ils ont à disposition, les statisticiens doivent reconnaître qu'il reste des carences, en particulier sur les quatre sujets que nous avons identifiés, que ce soit sur le suivi longitudinal des pensions alimentaires, les niveaux de vie des personnes vivant dans des familles monoparentales ou le nombre et les conditions de vie des orphelins.

Pour couvrir tous les besoins, nous pensons qu'il faut réfléchir à une organisation de la production des données, des études et des recherches en trois temps. Annuellement, il faut pouvoir dénombrer les ruptures et les situations dans lesquelles vivent les personnes, toutes les ruptures et non seulement celles sanctionnées par le droit, ce qui requiert une nomenclature des situations et des ruptures. Nous émettrons des propositions sur ce sujet dans notre rapport. La photographie annuelle restant fatalement grossière, nous pensons qu'il importe d'effectuer des zooms tous les trois ans sur certains sujets à définir, grâce à des analyses précises, des nomenclatures plus fines, des études de chercheurs. Enfin, nous pensons qu'il convient, à une échéance plus longue de huit à dix ans, de conduire des opérations plus lourdes ou des opérations de reconfiguration, y compris conceptuelle. Il nous semble pertinent de tendre vers ce rythme ternaire, en faisant évoluer les outils de la statistique publique, en particulier les enquêtes annuelles de recensement et les enquêtes concernant les conditions de vie des ménages.

Indépendamment de l'évolution même de la statistique, des outils et des productions, il convient, du point de vue politique, d'essayer de prendre au sérieux ce qui nous apparaît comme des causes de la difficulté et de la sous-estimation de l'observation d'une situation pourtant importante pour les personnes qui la vivent. Nous pensons en particulier que l'une des causes de la relative discrétion des mesures tient à l'absence de gouvernance sur ce sujet. Ce sujet se trouve en effet à cheval entre la justice, l'Ined, l'Insee, les services statistiques des ministères. C'est l'un de ces sujets qui, de ce fait, n'est pas pleinement pris en charge. Ce point mériterait sans doute une réflexion générale du Cnis, car certains sujets fondamentaux pour notre société constituent des sujets horizontaux. Je pense pour ma part que le Cnis devrait innover dans ces domaines et réfléchir à des formes de gouvernance pour ces sujets qui dépendent de plusieurs ministères ou recourent plusieurs thématiques. Par ailleurs, un réel problème se pose dans l'accès aux données des personnes susceptibles de les utiliser, les analyser, les étudier, notamment les jeunes chercheurs. Des partenariats pourraient être noués pour réaliser des doctorats. Il reste au sein de l'université française des tenants de la sociologie quantitative. Il importe également de dégager du temps d'étude et d'analyse au sein même de la statistique publique. C'est grâce à cela que le défaut de sous-utilisation des outils existants pourrait être réparé.

Enfin, je pense que si la statistique publique ne répond pas à la demande et ne parvient pas à mesurer convenablement ces ruptures, elle pourrait à terme courir un risque de discrédit. L'exercice se révèle compliqué, car dans notre société les situations se fluidifient et la dimension temporelle et longitudinale gagne en importance. Il faut donc penser et concevoir de nouvelles opérations. En mars paraîtra un rapport avec des recommandations que nous essaierons de hiérarchiser. Il ne s'agit pas d'un engagement, mais d'un objectif, voire un espoir. Ce rapport sera rendu public et il importe qu'il soit suivi d'effet.

### **Dominique LIBAULT**

Nous vous remercions pour cette présentation d'autant plus intéressante que vous avez livré des questionnements plus larges sur l'utilisation de la statistique publique et la manière de concevoir son évolution et sa gouvernance, la transversalité et la nécessité de mieux appréhender les sujets qui échappent de plus en plus au périmètre tel qu'il a été configuré des différentes administrations. Le Cnis se conçoit justement comme un espace de transversalité et de décloisonnement et ses commissions ont été constituées de telle sorte qu'elles ne se calquent pas sur le périmètre des administrations et ministères pour favoriser cette vision transversale. La réflexion sur la sous-utilisation des statistiques publiques me paraît tout à fait intéressante. Il existe un débat constant entre les moyens qui, comme dans la plupart des domaines de l'Etat, ne vont pas croissant et les ambitions. Utiliser au mieux ce qui existe déjà fait partie d'une réflexion fondamentale à mener. Nous attendons avec intérêt la conclusion définitive de ces travaux, d'abord pour les politiques familiales, mais je pense qu'elle se révélera également très riche d'enseignements pour la statistique publique. Or le Cnis représente un lieu privilégié pour réfléchir à ce sujet.

## **Pierre AUDIBERT**

Avez-vous pu examiner les pratiques étrangères en la matière ?

## **Claude THELOT**

Nous avons prévu d'étudier ce champ d'ici le mois de mars. L'examen des pratiques étrangères recouvre deux aspects. S'agissant de l'aspect politique, le rapport du Haut Conseil de la famille fournit des éléments qui permettent de réfléchir. Concernant les mesures et études, il me semble plus intéressant d'étudier les pratiques étrangères à travers des appels d'offres de recherche. Une comparaison concrète qui ne serait pas approfondie de ces pratiques ne nous apprendrait rien. Des travaux de recherche qui appréhenderaient les logiques étrangères et la façon dont nous pourrions éventuellement les adapter me paraîtraient plus pertinents. Nous pourrions par exemple lancer un sujet de recherche sur les pensions alimentaires en faisant intervenir la possibilité explicite d'une observation des pratiques étrangères.

***Mise en place du groupe de travail sur « la mesure du travail dissimulé » sous l'égide de la commission du Cnis « Emploi, qualification et revenus du travail »***

## **Dominique ALLAIN**

Nous avons lancé un groupe de travail sur la mesure du travail dissimulé et de ses impacts sur les finances publiques à l'initiative du président de cette commission, Dominique Libault, qui souhaitait appréhender les impacts en termes de cohésion sociale et de protection sociale. Ce groupe sera rattaché à la commission Emploi, mais nous informerons à la fois cette commission et la commission Services publics et services aux publics tout autant intéressées par les enjeux de ce groupe. Le groupe de travail est présidé par Alain Gubian avec, pour rapporteurs, Cyrille Hagneré de l'Acoss et Ronan Mahieu de l'Insee. Le projet de mandat a été examiné lors du dernier bureau. Nous y avons notamment ajouté une mention sur l'impact des nouvelles technologies.

Ce groupe doit travailler sur un périmètre relativement large. La Direction générale du travail donne une définition du travail dissimulé, mais dans les faits cette notion recouvre différents aspects autour de l'économie informelle. Le groupe devra donc dépasser la définition juridique et limiter lui-même le périmètre de sa réflexion. Outre la définition, le groupe devra également se pencher sur la question des impacts fiscaux et des prestations indûment versées. L'Acoss a réalisé des estimations sur le manque à gagner lié au travail dissimulé. Ce manque à gagner ne signifie pas qu'il existe forcément « une cagnotte », car certaines activités économiques ne fonctionneraient pas si elles n'étaient pas dissimulées. Le groupe examinera également les hypothèses retenues par la comptabilité nationale pour mesurer ce phénomène.

La première réunion de ce groupe aura lieu le 13 novembre. Des représentants des partenaires sociaux doivent compléter la composition du groupe. Je vous remercie donc de nous informer très rapidement de l'identité de vos représentants.

## **Dominique LIBAULT**

J'attends avec impatience que le groupe commence à travailler, car j'y vois un grand intérêt. Avec le précédent, nous avons constitué deux très beaux groupes de travail qui interrogent non seulement le sujet qu'ils explorent, mais également toute la statistique publique.

## **Dominique ALLAIN**

Un autre groupe du Cnis présidé par Bernard Gazier travaille actuellement sur la diversité des formes d'emploi et devra sans doute se coordonner sur certains sujets avec le groupe sur la mesure du travail dissimulé.

## **Dominique LIBAULT**

Pour le travail dissimulé, nous risquons d'être confrontés à la même problématique que sur les ruptures familiales, car les catégories juridiques anciennes ont tendance à se déformer. La statistique publique et les politiques devront sans doute repenser ces catégories pour suivre ces évolutions sociétales fortes qui entravent aujourd'hui la mesure des phénomènes.

## **Bernard SUJOBERT, CGT**

Nicolas Prokovas, le représentant de la CGT au Bureau et à la Commission Emploi, a exprimé la crainte que ce groupe de travail sur le travail dissimulé s'oriente trop exclusivement sur les aspects de fraude aux prestations et cotisations alors qu'il faudrait également aborder les aspects de conditions de travail et de statut. Il ne faudrait pas que ce groupe se défasse entièrement de ces questions sur l'autre groupe.

## **Dominique LIBAULT**

Avant d'interroger les conditions de travail, il importe de mesurer le travail dissimulé. Progresser sur la connaissance du travail dissimulé peut permettre de mieux porter le sujet des conditions de travail, et c'est d'ailleurs l'une des finalités de cet exercice, mais il faut, me semble-t-il, passer par ce préalable de la mesure du travail.

## **II. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES**

### ***Enquête longitudinale depuis l'enfance (Elfe) – présentation des principaux résultats de la 1<sup>ère</sup> phase d'enquête***

## **Dominique ALLAIN**

Nous avons indiqué sur l'ordre du jour que cette enquête était présentée pour opportunité, mais l'opportunité a d'ores et déjà été accordée sur l'ensemble du dispositif, jusqu'en 2018-2019. L'enquête doit néanmoins repasser en conformité régulièrement. Nous avons également demandé une information périodique de cette commission, c'est l'objet de cette intervention.

## **Jean-Louis LANOE, Ined**

Je vais donc vous présenter l'avancement de la cohorte Elfe avec Bertrand Geay, le directeur adjoint de l'unité mixte Ined-Inserm qui pilote l'ensemble des opérations associées au suivi de cette cohorte.

La cohorte Elfe propose de suivre des enfants nés en 2011 pendant une période relativement longue, puisque nous espérons le faire jusqu'à leurs vingt ans afin de mettre en évidence et d'analyser les principaux déterminants du développement physique, psychique et social des enfants, que ces déterminants soient familiaux, sociaux, environnementaux, d'ordre scolaire ou sanitaire, en prenant également en compte les aspects nutritionnels. Toutes les opérations de collecte de données sont assurées par cette unité mixte Ined-Inserm qui coordonne les travaux d'un ensemble d'équipes de recherche et finalise leur désir de travaux spécifiques relatifs à leurs domaines scientifiques propres. Cette unité mixte conçoit les enquêtes, en assure la gestion, construit les bases de données et assure leur apurement, réalise les calculs de pondération et veille à la mise à disposition des données aux équipes de recherche. L'équipe projet elle-même ne produit pas de résultats de recherche.

Aujourd'hui, les enfants qui font l'objet de ce suivi sont âgés de 3 ans et demi. Leurs parents ont déjà été enquêtés à cinq reprises, d'abord au moment de la naissance de l'enfant, à la maternité, par le biais d'un questionnaire en face à face, d'une série de questionnaires auto administrés portant essentiellement sur la nutrition de la mère avant l'accouchement, un relevé du dossier médical et la réalisation de prélèvements biologiques. Aux deux mois des enfants, nous avons conduit une enquête téléphonique auprès des deux parents et nous avons récupéré des capteurs de poussière installés au domicile des familles pour procéder à une analyse de l'air. Entre deux mois et un an, plusieurs questionnaires ont été collectés par internet ou par courrier sur la diversification alimentaire.

Une enquête téléphonique a ensuite été réalisée à un an, puis aux deux ans de l'enfant, avec un questionnaire que les familles devaient proposer au médecin traitant puis nous le renvoyer. A trois ans et demi, une enquête téléphonique a été menée ainsi qu'une enquête à domicile pour les familles volontaires, pour réaliser des tests visuels et cognitifs sur les enfants, la collecte de prélèvements biologiques, la mise à disposition de capteurs de poussière et, pour un sous-échantillon, la mise à disposition d'un compteur de mouvements permettant de mesurer l'activité physique de l'enfant le jour et la nuit. D'autres enquêtes sont prévues par la suite, notamment en milieu scolaire, étant précisé que la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (D) ne participe plus au comité de pilotage du dispositif Elfe. Nous sommes donc obligés de trouver des moyens spécifiques pour mesurer le niveau scolaire des enfants.

## **Dominique LIBAULT**

Je suppose que certains enfants de la cohorte sont amenés à déménager, y compris hors de France. Continuez-vous de les suivre ?

## **Jean-Louis LANOE**

Nous ne pouvons pas conduire d'enquête téléphonique auprès des parents qui ont déménagé à l'étranger, mais nous leur proposons un certain nombre de questionnaires relativement similaires à ceux auxquels nous soumettons les non-participants des enquêtes précédentes. Nous réintégrons également ces familles si elles reviennent en France.

S'agissant du bilan de la participation jusqu'à trois ans et demi, nous sommes confrontés à une certaine attrition, puisque seuls les deux tiers des familles qui avaient participé à l'enquête en maternité sont toujours présents trois ans et demi plus tard. Au départ, nous avons obtenu les réponses de 18 040 familles pour 18 350 enfants. Sur les 66 % de familles toujours mobilisées trois ans et demi après la naissance de l'enfant, près de 90 % ont participé à toutes les enquêtes, ce qui traduit une véritable fidélisation d'un certain nombre de familles. L'enquête sur la diversification alimentaire a également connu un bon taux de participation, de l'ordre de 67 %. Comme nous l'avions prévu, l'enquête menée auprès des médecins traitants n'a pas donné d'excellents résultats. L'enquête à domicile a, en revanche, obtenu une participation plus forte que nous l'anticipions.

Il paraît difficile de dresser un bilan de l'enquête que nous avons réalisée aux trois ans et demi de l'enfant, car nous n'avons pas encore recueilli toutes les bases de données. Cette enquête se composait d'abord d'une enquête téléphonique menée, contrairement au protocole habituel, auprès d'un seul des deux parents, sauf en cas de garde alternée. L'interrogation durait 53 minutes et nous espérions interroger le même nombre de participants que lors de l'enquête précédente, soit 13 000 personnes. Cette enquête a été menée en deux vagues. La première vague regroupant les deux premières vagues d'inclusion en maternité a été conduite d'octobre 2014 à avril 2015, sur un mois de plus que prévu. Pour la deuxième vague, nous avons même été contraints de poursuivre l'enquête en août, n'obtenant qu'un faible rendement sur ce mois supplémentaire.

Lors de cette enquête téléphonique, certaines familles ont accepté qu'un enquêteur se rende à leur domicile pour un certain nombre d'opérations avec l'enfant, des tests cognitifs ou visuels, des prélèvements biologiques (urine et cheveux), des prélèvements de poussière aux endroits où l'enfant passait le plus de temps et la réalisation d'un dessin par l'enfant, dessin soumis à l'analyse d'équipes de recherche spécialisées en psychosociologie. Nous avons également proposé à certaines familles la mise à disposition d'un accéléromètre dont nous transmettons les résultats, après analyse, aux parents.

L'enquête téléphonique a obtenu un taux de participation de 75 %, soit 12 000 personnes, quand nous espérions 90 %. L'enquête à domicile a été bien acceptée, puisque 80 % des familles ont donné leur accord à la venue d'un enquêteur, mais la réalisation est restée bien inférieure à ce que nous espérions. Dans l'ensemble, les tests à domicile ont été bien admis, à l'exception de l'accéléromètre, en raison sans doute des contraintes que sa mise en œuvre imposait dans la vie quotidienne.

Le taux de réalisation de l'enquête à trois ans et demi se révèle plus faible que nous l'avions prévu. Nous observons notamment un effet famille lié à une moindre disponibilité, à la longueur des questionnaires et à une certaine lassitude. À cela s'ajoute un effet enquête, qui résulte très largement des conditions techniques et matérielles offertes par le prestataire, qui a déménagé, retardé un certain nombre de questionnements et employé des technologies peu satisfaisantes.

Nous envoyons aux familles non participantes un questionnaire internet ou papier. La bonne acceptation de l'enquête à domicile nous laisse penser que sa reproduction dans les années à venir ne soulèvera pas de grandes difficultés.

Nous avons également conduit une opération de collecte auprès de centres de protection maternelle et infantile (PMI) volontaires dans 31 départements pour relever certains problèmes de santé et effectuer une analyse comparée entre les enfants du dispositif Elfe et des enfants du même âge qui ne font pas l'objet d'un suivi. Cette opération bénéficie d'un financement spécifique et permet de recueillir auprès des médecins de PMI un grand nombre de données.

Je laisse maintenant à Bertrand Geay le soin d'évoquer les opérations de collecte à venir.

### **Bertrand GEAY, Ined**

Parmi les dossiers en suspens, la publication d'un décret en Conseil d'Etat nous permettrait de récupérer les données du SNIIRAM.

L'opération conduite auprès des écoles s'est révélée très longue à mettre au point, du fait de relations fluctuantes avec le ministère de l'Education nationale et des difficultés rencontrées par la Depp et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) pour mener certaines des opérations prévues. La sensibilité du milieu enseignant aux enquêtes et évaluations a incité le ministère à nous laisser nous organiser de manière autonome, même s'il est prévu qu'il nous accorde son soutien pour le déploiement de nos opérations. Nous avons travaillé en partenariat avec l'Institut français d'éducation, utilisant principalement nos propres forces. Nous avons testé auprès des enfants de notre enquête pilote un questionnaire que nous prévoyons d'envoyer régulièrement à chaque enseignant des classes que l'enfant fréquente. Ce questionnaire permet de recueillir des informations sur le positionnement de l'enfant dans les différents domaines d'apprentissage, son comportement en classe, le suivi éventuel dont il fait l'objet, mais également des questions sur la classe, le matériel pédagogique et l'enseignant lui-même, car ces aspects font aussi partie des variables qui concourent à la réussite ou l'échec de l'enfant. Ce questionnaire est standardisé pour l'ensemble des classes, adapté seulement au programme de la classe. Il est transmis par les familles à l'enseignant qui nous le renvoie directement.

Pour ne pas stigmatiser l'enfant, nous avons fait le choix de réaliser des tests semi-collectifs sur des groupes de quatre enfants sélectionnés en fonction de leur âge. En moyenne et grande section de maternelle, ces tests porteront sur la reconnaissance des sons, des lettres et des mots, les compétences en numération et la perception des quantités. Ce dispositif sera mis en place à la fin de l'année scolaire. Nous espérons pouvoir mener le même type d'opération pour le cours préparatoire s'il se révèle opérant en moyenne et grande section. Cela suppose que les parents transmettent ces questionnaires et que les enseignants acceptent de les renseigner. Nous nous attendons donc à des retours relativement partiels sur la cohorte, mais la participation de quelques milliers d'enseignants nous fournira déjà des données très importantes et complémentaires à celles dont nous disposons aujourd'hui.

En termes de mesure objective du développement ou des aptitudes scolaires de l'enfant, hormis le test réalisé à trois ans et demi à domicile, nous ne recueillons plus d'information jusqu'à huit ans et demi et les tests sur le développement cognitif ne précisent pas non plus ce qu'il se passe dans les apprentissages scolaires eux-mêmes. Nous interrogeons les parents sur la perception de ce qui se passe à l'école pour leurs enfants, sur leurs relations avec le milieu scolaire, mais obtenir une mesure objective se révèle très important.

Outre ces enquêtes menées auprès des enseignants, nous utilisons les périodes creuses de l'enquête pour mettre en place un dispositif de jeux par internet afin de collecter des données sur la socialisation de l'enfant. Ces jeux ont été conçus avec des graphistes et des spécialistes de ces questions sous la forme de petits questionnaires animés portant à la fois sur la vie de l'enfant, ses préférences, sa perception du monde social, son sentiment de justice ou d'injustice.

A cinq ans et demi, nous allons reprendre la formule pratiquée à un an et deux ans en interrogeant les deux parents avec des questionnements récurrents sur la composition de la famille, les pratiques éducatives, la santé, mais aussi de nouveaux questionnements liés à l'avancée en âge de l'enfant. La même année, nous réaliserons aussi sur une partie de la cohorte une opération spécifique. Nous appliquerons à un sous-échantillon les mêmes protocoles que ceux utilisés dans l'enquête « Epipage » qui porte sur de grands prématurés. Nous constituerons ainsi un groupe témoin pour la cohorte « Epipage » et disposerons de données médicales plus précises pour cette population.

Enfin, dans quelques années, nous devrions lancer une nouvelle phase d'enquêtes à huit ans et demi, avec un examen médical complet de l'enfant. Ce dispositif devrait permettre de questionner l'enfant directement sur sa relation à l'école, ses camarades. Nous devons néanmoins trouver un dispositif pour effectuer un examen médical et des prélèvements biologiques et sanguins. Nous allons tester plusieurs hypothèses dans le cadre de l'enquête pilote, celle d'une visite à domicile avec la possibilité pour les parents de faire réaliser ces prélèvements dans un laboratoire d'analyses médicales ou la visite des parents dans un centre médical, l'ensemble du dispositif étant complété par une enquête téléphonique.

## **Dominique LIBAULT**

Si vous constatez un problème dans les analyses médicales ou scolaires, alertez-vous le médecin ou les parents de l'enfant ?

## **Bertrand GEAY**

Généralement, les résultats des examens médicaux sont transmis par le praticien lui-même à la famille. Nous nous bornons à récupérer les informations dont disposent déjà les familles. Pour les tests réalisés en classe, nous avons prévu que l'enseignant puisse communiquer les résultats à la famille, comme il le fait pour les évaluations, et puisse en tirer des conséquences sur le plan pédagogique. Les questions plus générales ne constituent pas des examens à proprement parler. Les parents disposent d'un droit d'accès aux données. Nous n'avons pas prévu en revanche de livrer des scores. En cas de menace grave sur la santé de l'enfant, toutefois, nous mettons la famille en contact avec un médecin.

## **Dominique LIBAULT**

Avez-vous prévu de publier des résultats intermédiaires ?

## **Bertrand GEAY**

Certains résultats sont d'ores et déjà publiés. Actuellement, les chercheurs travaillent sur l'enquête à la maternité et à deux mois. Depuis quelques semaines, ils peuvent également travailler sur la vague à un an. Les équipes peuvent ainsi dès maintenant publier de premiers résultats.

## **Bernard SUJOBERT**

Je suis surpris qu'il ne soit pas question d'émettre un avis d'opportunité. Je rappelle que l'avis d'opportunité sur le dispositif Elfe a été accordé en 2006. De nouvelles enquêtes se présentent. Nous ne pouvons pas nous contenter de la présentation d'un simple état d'avancement. Je tiens à vous remercier, car c'est la première fois depuis bien longtemps que nous recevons un dossier aussi complet sur ce dispositif comme nous l'avions demandé à plusieurs reprises. Ce dossier conserve néanmoins quelques lacunes. Parmi les préoccupations dont nous avons fait état à l'époque, nous avons souligné le problème de la confidentialité des données. Cela ne figure pas dans le dossier. Nous n'allons pas en parler aujourd'hui, mais ce point d'information nous est dû.

Le dispositif Elfe présente également un intérêt pour la Commission Services publics et services aux publics, car il touche aux domaines de la santé et de l'éducation. Vous devrez donc prévoir d'informer cette instance afin que les représentants de la Depp et de la Drees puissent s'exprimer, de même que les acteurs sociaux concernés par cette question. Vous faites état dans votre dossier de difficultés certaines dans l'évolution du projet, notamment à la charnière du monde de la recherche et de la statistique publique. L'Insee s'est retiré du dispositif, la Depp n'a pas souhaité participer comme elle l'avait prévu au départ. Nous le voyons ici comme dans bien d'autres domaines, l'articulation entre la statistique publique et la recherche se révèle délicate, d'autant que le dispositif Elfe mobilise des moyens non négligeables.

L'enquête à cinq ans et demi qui sera lancée sur le terrain dans deux ans me semble nécessiter un avis d'opportunité. Nous pouvons en effet nous interroger sur l'opportunité de conduire une enquête téléphonique pour aborder la santé mentale des enfants. Ce sujet fait d'ailleurs partie des questions sensibles au sens de la CNIL. Or cette dernière n'est pas mentionnée parmi vos interlocuteurs. Il conviendrait sans doute de saisir cette instance de ce sujet. Enfin, dans cette enquête, l'accent est également mis sur la scolarité en maternelle, mais vous avez reconnu vous-mêmes que la réceptivité des enseignants n'était pas acquise.

Cette enquête me semble poser un problème de gouvernance du Cnis. Nous ne pouvons pas faire reposer sur une opportunité accordée en 2006 un dispositif qui doit courir jusqu'en 2018-2020. Je demande que cette question soit approfondie.

## **Stéphane JUGNOT, Institut de recherches économiques et sociales (IRES)**

Il me semble que l'avis d'opportunité avait été accordé sur un moyen terme et qu'il était prévu de soumettre régulièrement le dispositif à un nouvel examen d'opportunité. Elfe devrait constituer un exemple pour la statistique publique.

D'abord parce qu'il articule des dispositifs de collecte relativement variés et innovants sur un échantillon conçu dans le temps, sur des thématiques explicitées dès l'origine. Ensuite, en raison des efforts faits sur la gestion de la confidentialité des données, qui avaient été présentés au Cnis, et qui me semblaient s'inscrire pleinement dans la loi Informatique et Liberté. Sur ces deux points, les articles qui concernent la statistique publique dans la loi sur le numérique me font plutôt craindre une orientation différente de la statistique publique.

Je m'inquiète en revanche du retrait évoqué de la Depp. Il me semble que la statistique publique devrait venir en appui de dispositifs innovants comme celui-ci. Ce retrait avait-il pour but de faciliter la collecte d'informations ou résulte-t-il d'autres motifs ? Si l'information se révèle plus pertinente et plus fiable lorsqu'elle est collectée par la Depp, dès lors que le dispositif jouit de l'opportunité du Cnis, nous devrions demander à la Depp de réviser sa position pour appuyer davantage ce dispositif que le Cnis a validé.

### **Dominique LIBAULT**

Je note avec intérêt la question de l'opportunité. Cette enquête court sur une très longue durée. Je pense que le fait d'avoir accordé un avis initial ne devrait pas forcément nous empêcher de nous reposer la question de son opportunité à certains moments. Nous allons revoir la question au sein des instances du Cnis et nous reviendrons vers vous. Nous sommes également plutôt favorables à évoquer cette enquête au niveau de la Commission Services publics et services aux publics, car ce dispositif déborde le champ de notre seule commission.

### **Fabrice LENGART**

Avez-vous vérifié si cette attrition est équitablement distribuée ou porte plus spécifiquement sur certaines familles ?

### **Jean-Louis LANOE**

Elle concerne plus particulièrement les familles les plus modestes, et ce, depuis le début. Nous avons parfaitement conscience de la non-représentativité de la cohorte sur ce plan. Pour l'instant, les calculs de pondération réalisés par les statisticiens permettent de corriger ce biais autant que possible, mais si le processus se poursuit, le problème deviendra plus complexe à gérer.

Nous nous étions placés dans la position d'un renouvellement de l'avis d'opportunité. Nous ne verrions donc aucun inconvénient à vous soumettre le dossier dans un tel cadre. Nous n'avons pas développé les rapports que nous entretenons avec la CNIL, mais ils sont permanents. Dans l'ensemble, la CNIL nous a plutôt félicités pour notre processus d'anonymisation et de sécurisation des données. Ce mécanisme très innovant de fragmentation de l'ensemble des informations avait même fait l'objet d'un éloge public du président de la CNIL à l'occasion d'une émission sur France Culture. En revanche, la question de la mise à disposition des données n'est pas encore réglée. Des discussions sont en cours sur le sujet, mais la CNIL n'a pas formellement répondu pour l'instant aux questions que nous lui avons posées sur les conditions dans lesquelles nous mettons les données à disposition. Aujourd'hui, un comité d'accès aux données constitué au sein de l'équipe projet examine les demandes d'accès aux données des équipes qui participent depuis l'origine au dispositif. Par contre, toutes les demandes de données émanant d'équipes de recherche qui ne font pas partie des membres constitutifs du projet doivent passer devant la CNIL. Bien entendu, nous ne mettons à disposition aucune donnée directement ou indirectement nominative. La plupart des équipes demandent un volume de données relativement limité, car leurs projets restent très spécifiques.

### **Bertrand GEAY**

Nous sommes restés constamment proactifs vis-à-vis de la Depp et de la DGESCO, qui délivre les autorisations d'enquêter dans les écoles et pilote un certain nombre d'opérations. Nous avons même obtenu le retour de la Depp dans le projet et dans le comité de pilotage voilà quelques années. Nous n'avons pas ménagé nos efforts dans ce sens. L'alternance, le gel de toutes les opérations d'évaluation au ministère de l'Éducation nationale et la sensibilité du monde enseignant ont conduit le ministère à suspendre sa participation pour ne pas brouiller sa communication avant de se raviser. Le ministère a considéré qu'il importait de concourir du mieux possible au dispositif, mais a préféré qu'il soit conduit sans son label. Nous nous sommes par ailleurs heurtés à des problèmes techniques, la Depp utilisant un mode d'échantillonnage par grappes alors que le nôtre est par nature dispersé. Elle n'a pas non plus l'habitude de conduire des enquêtes panélisées non obligatoires.

Ce dispositif faisait débat dans les instances du ministère de l'Education nationale tant pour des raisons politiques que techniques. Tous nos interlocuteurs sur le sujet ont changé depuis un an. Nous les rencontrons le mois prochain et nous espérons obtenir leur soutien. Les professionnels contactés depuis la phase pilote ont compris au cours des derniers mois que ce dispositif constituait un projet de recherche et non un dispositif d'évaluation des écoles, et sont devenus très actifs dans la réalisation de la cohorte. La participation ne sera sans doute pas aussi importante que pour une enquête obligatoire, mais nous avons bon espoir de susciter une adhésion du milieu enseignant, notamment des groupes professionnels. Nous avons déjà obtenu le soutien officieux du ministère.

#### **Dominique ALLAIN**

Le comité du label se dit très satisfait des documents qui lui ont été fournis pour la conformité. Ils attendent néanmoins vos notes méthodologiques.

#### **Dominique LIBAULT**

Nous n'émettrons pas d'avis d'opportunité aujourd'hui, mais nous reviendrons vers vous le cas échéant.

### **III. PRESENTATION ET BILAN DU DISPOSITIF D'ENQUETE PAR PANEL ELIPSS (ETUDE LONGITUDINALE PAR INTERNET POUR LES SCIENCES SOCIALES)**

#### **Anne-Sophie COUSTEAUX, Sciences Po**

Nous allons vous présenter un bilan de l'expérience menée avec un échantillon de l'Insee dans le cadre du pilote de l'étude longitudinale par internet pour les sciences sociales et du renouvellement de notre demande d'échantillon auprès de l'Insee en vue d'élargir le panel. Cette présentation complète et contextualise le programme annuel des enquêtes ELIPSS présenté au Cnis depuis 2012.

ELIPSS constitue un panel internet pour la recherche. Il s'inscrit dans l'équipement d'excellence DIME-SHS retenu dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir en 2011. Le dispositif repose sur un échantillon aléatoire que l'Insee nous avait fourni à titre expérimental pour le pilote. Cette phase pilote, qui a démarré en 2012 pour se poursuivre jusqu'en 2015, a consisté à recruter 1 039 individus et à leur soumettre chaque mois des enquêtes conçues par des équipes de recherche sélectionnées par un comité scientifique et technique en leur fournissant un accès internet afin de dépasser le biais de couverture lié à la pénétration internet. Cet accès internet a été fourni par une tablette tactile 7 pouces et un abonnement internet 3G.

Notre démarche n'est pas restée isolée. D'autres panels internet pour la recherche en population générale se développent essentiellement en Europe et aux Etats-Unis. Plusieurs modèles existent. En Europe du Nord, le choix a été fait de ne pas fournir d'accès aux personnes qui ne disposaient pas d'internet, car celles-ci représentent moins de 5 % de la population. Dans d'autres pays où la pénétration internet se révèle plus faible, certains panels combinent deux modes de collecte (voie postale/téléphone et internet) ; d'autres ont fourni un accès internet aux seules personnes qui n'en disposaient pas *via* un ordinateur simplifié ou une tablette. Dans le cadre d'ELIPSS, nous avons préféré équiper tous les répondants d'une tablette et d'un abonnement 3G, considérant ces équipements comme une incitation matérielle qui nous permettait d'éviter de payer les répondants comme dans les autres panels.

À cela s'ajoutait une raison méthodologique, car en équipant tous nos répondants de la même manière, nous dépassions le problème de plus en plus criant dans les enquêtes internet de la multiplicité des équipements, navigateurs et systèmes d'exploitation. Nous sommes en train de constituer un réseau des panels internet européens, avec l'objectif d'administrer une enquête commune par an. Deux enquêtes de ce type ont déjà été menées en 2014 et 2015, et nous souhaiterions reconduire la démarche en 2016.

Pour le pilote, l'Insee a tiré pour nous 4 500 logements dans le recensement 2011 pour sélectionner aléatoirement dans chaque ménage un individu âgé de 18 à 75 ans. Le pilote nous a permis de tester différents modes de contact, d'abord par lettre, puis par des relances téléphoniques et par des enquêteurs en face à face. Nous avons également conduit une expérimentation assez inédite dans le monde de la recherche en envoyant 2 000 bons cadeaux de façon aléatoire dans les lettres-avis. 35 % des ménages ont accepté de nous communiquer la liste des personnes occupant le logement pour nous permettre de réaliser un tirage. Le taux de recrutement au niveau des individus s'est élevé quant à lui à 27 %. Chaque participant a signé une convention de participation au projet.

En termes de représentativité, nous retrouvons les biais classiques. Nous avons également constaté qu'il ne suffit pas de fournir un accès internet pour supprimer entièrement le biais des ménages qui n'avaient pas accès à internet, même si ce biais a quand même été fortement réduit.

Comme Elfe, l'une des spécificités de ce projet tient au fait qu'une seule équipe basée majoritairement au Centre de données sociopolitiques de Sciences Po et au service des enquêtes de l'Ined est chargée de gérer toutes les étapes du cycle de vie des enquêtes ELIPSS, de la mise en place de l'appel à projets d'enquêtes auprès de la communauté scientifique jusqu'à la documentation et la diffusion des données à des fins de recherche sur le portail du Réseau Quetelet. Après une période d'exclusivité de douze mois maximum pour l'équipe de recherche qui a conçu l'enquête, toutes les données ont vocation à être déposées sur le portail de ce réseau.

Pour sélectionner les projets d'enquête, un comité scientifique et technique (CST) composé de 14 membres, essentiellement des sociologues, politistes, démographes ainsi qu'un représentant de l'Insee évalue les projets à partir de deux ou trois rapports et de l'avis de la juriste du CIL CNRS. Les décisions sont prises collectivement. Les membres du CST sont équipés de tablettes et participent aux tests sur les questionnaires, ce qui leur permet d'appréhender l'évolution du projet d'enquête qui leur a été soumis jusqu'au produit final soumis aux panélistes. Depuis 2011, 5 appels à projets ont été lancés. Un appel est en cours sur le panel élargi. Les trois premiers étaient réservés aux institutions du consortium DIME-SHS alors que le quatrième, lancé en 2015, était ouvert à tous et 11 projets sur les 12 projets déposés en 2015 proviennent précisément d'institutions extérieures au consortium DIME-SHS. Nous observons une augmentation du nombre de projets alors que la qualité du panel diminue à cause de l'attrition, ainsi qu'une diversification des disciplines, avec de nombreux projets pluridisciplinaires.

16 projets ont été administrés dans ELIPSS depuis janvier 2013, correspondant à 30 enquêtes. Certains projets présentent une dimension longitudinale, à l'instar du projet « Dynamique de mobilisation » qui a déjà connu dix vagues ou « Pratiques culturelles » qui vit aujourd'hui sa deuxième vague. L'équipe ELIPSS porte par ailleurs une enquête annuelle qui permet d'actualiser les variables sociodémographiques et nous réalisons également chaque année une mesure des pratiques numériques pour voir de quelles manières les pratiques de nos panélistes se modifient. Pour cela, nous nous sommes fortement inspirés de l'enquête sur les Technologies de l'information et de la communication (TIC) de l'INSEE. Enfin, de nombreux projets déposés par les chercheurs présentent une dimension transversale et montrent la double utilisation du dispositif.

Les panélistes répondent à partir d'une application préinstallée sur la page d'accueil de leur tablette. Un consentement exprès est introduit au début de chaque enquête, rappelant les finalités de la collecte et informant les personnes sur la collecte de données sensibles au regard de la loi Informatique et Libertés. Un travail de design spécifiquement adapté à la tablette 7 pouces a été réalisé par un *web designer* en collaboration avec des spécialistes des enquêtes par questionnaire.

### **Stéphane LEGLEYE, Ined**

Le taux de participation à chaque enquête dépasse généralement 80 %, les variations étant très souvent liées à la période de collecte. Les enquêtes politiques, par exemple, dépendent très fortement du calendrier électoral et parfois les temps de collecte sont réduits. La participation affiche une légère décroissance, mais elle reste tout à fait correcte. 65 % des personnes participent quasi systématiquement à toutes les enquêtes depuis l'origine du dispositif et le taux d'attrition après 33 mois s'élève à 18 %. La moitié est formée par des personnes que nous avons exclues parce qu'elles ne répondaient pas suffisamment. D'autres ont souhaité sortir et nous avons également connu quelques décès.

La gestion et le suivi des panélistes sont assurés par l'équipe ELIPSS. Deux personnes fournissent une aide quotidienne aux panélistes dans l'utilisation de la tablette et de l'application. Elles effectuent également des relances téléphoniques et postales auprès des personnes lorsqu'elles ne répondent pas aux enquêtes. Un support technique et logistique est assuré pour tous les dysfonctionnements et ces personnes offrent aussi une première aide pour les problèmes techniques qui peuvent être gérés à distance.

La représentativité au fil des enquêtes varie peu en fonction du sexe, de l'âge, de la nationalité, du statut matrimonial ou du statut d'activité. Nous observons en revanche une distorsion au regard du diplôme, les personnes moins diplômées ayant tendance à quitter le panel plus que les personnes les plus diplômées. Malgré une attrition relativement importante et un taux de recrutement plutôt faible au départ, nous pouvons néanmoins constater une grande stabilité des caractéristiques sociodémographiques des répondants.

Nous avons redressé ce panel. Pour l'instant, nous proposons pour chaque enquête une pondération transversale en deux étapes, avec une correction de la non-réponse totale à partir des variables auxiliaires géographiques et du niveau ménage fourni par l'échantillon de l'Insee, puis un calage sur le sexe, l'âge, la nationalité, le diplôme et la zone d'équipement et d'aménagement du territoire. Nous imputons éventuellement les données qui manquent. Ensuite, nous pouvons effectuer à la demande des pondérations longitudinales pour des projets spécifiques, notamment les projets des politistes, pour étudier l'évolution des intentions de vote par exemple. Les poids restent relativement stables pour tous les indicateurs. La dégradation de ces poids est surtout visible dans la phase du recrutement lorsque nous passons de l'échantillon de l'Insee à celui des ménages qui ont accepté, puis à l'échantillon des panélistes. Les distorsions restent stables par la suite. Nous pouvons quand même en déduire une assez bonne qualité statistique sur la durée pour ce petit panel.

S'agissant de la qualité des données, nous n'avons pas encore étudié les réponses thématiques aux enquêtes. Du point de vue de l'ingénierie statistique, nous nous attachons à examiner, outre la représentativité, la cohérence des réponses fournies par les panélistes lors des enquêtes annuelles. D'année en année, sur les trois premières enquêtes annuelles, nous avons noté des réponses extrêmement cohérentes, avec seulement 3 % d'incohérences sur l'année de naissance, 1,5 % sur la nationalité et 6 % pour le diplôme le plus élevé, des incohérences qui peuvent toutes être corrigées grâce aux imputations ou aux données des années précédentes.

### **Anne-Sophie COUSTEAUX**

Le panel doit être élargi en 2016. Nous avons pour objectif de recruter 2 700 nouveaux panélistes qui s'ajouteront aux 850 anciens panélistes. Nous venons de demander le tirage d'un nouvel échantillon à l'Insee. Le recrutement s'effectuera uniquement en face à face, puisque nous avons constaté l'efficacité de ce mode de recrutement. Il sera réalisé par Ipsos à partir de janvier 2016. Nous utiliserons par ailleurs de nouveaux équipements, les tablettes Archos 8 pouces 4G. Le premier appel à projets sur le panel élargi est ouvert gratuitement à toute la communauté scientifique jusqu'au 16 novembre.

### **Stéphane JUGNOT**

Quel est l'effet du bon d'achat ?

### **Stéphane LEGLEYE**

Le bon d'achat a été proposé aléatoirement à une partie de l'échantillon initial, soit 2 000 sur les 3 500 ménages. Il s'agissait d'une expérimentation plutôt exceptionnelle en France, mais la littérature méthodologique étrangère se révèle assez abondante sur le sujet et montre qu'elle possède certaines vertus en termes de recrutement, voire de fidélisation et de qualité des réponses. Généralement, cette pratique permet de multiplier par 1,9 les chances de recrutement. Nous avons mesuré exactement cet effet pour l'acceptation du ménage à lister les personnes qui le composent. Pour l'acceptation finale du panéliste, nous augmentons nos chances de 1,35 et cet effet reste uniforme sur toute la population. Nous avons en revanche observé l'absence d'effet sur la fidélisation des personnes. De notre point de vue, cette expérimentation se révèle profitable, mais nous devons encore étudier les comportements de réponse aux enquêtes.

### **Dominique LIBAULT**

L'appel à projets est donc ouvert à tous ceux qui souhaitent profiter de cette méthodologie.

### **Anne-Sophie COUSTEAUX**

Le comité s'assure tout de même de la finalité scientifique du projet.

### **Stéphane LEGLEYE**

Par rapport aux enquêtes classiques, le dispositif ELIPSS offre un confort de passage hors norme. L'équipe de recherche, une fois sélectionnée, échange avec l'équipe ELIPSS sur la conception et la mise au point du questionnaire afin de programmer les questionnaires et effectuer les tests. La date de passation est fixée et les données sont disponibles, pondérées et documentées quelques mois plus tard. Je doute que beaucoup de dispositifs d'enquête puissent assurer une telle rapidité et un tel confort.

## IV. L'ANALYSE DES FLUX MIGRATOIRES

### 1. Information sur les règles en vigueur en matière de statistiques ethniques

**Fabrice LENGART, Insee**

Récemment, l'Insee a mis sur son site internet une page qui fait le point, de manière simple, sur l'état du droit en matière de statistiques ethniques. De façon très récurrente, en effet, de nombreuses personnes y compris des politiques peuvent s'exprimer sur cette question et des imprécisions surviennent dans le débat public. Nous avons donc essayé de faire œuvre de pédagogie sur le sujet.

Le cadre juridique est relativement clair aujourd'hui. Ce sujet est encadré à la fois par la loi Informatique et Libertés de 1978 et une décision du Conseil constitutionnel du 15 novembre 2007, qui établit que pour ne pas méconnaître le principe énoncé dans l'article premier de la Constitution, à savoir l'égalité de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion, la réalisation de traitements de données à caractère personnel faisant apparaître directement ou indirectement les origines raciales ou ethniques des personnes est interdite. De la même manière, il est interdit d'introduire des variables de race ou de religion dans les fichiers administratifs. Enfin, le Conseil constitutionnel a précisé qu'il était interdit de définir *a priori* ce que nous pourrions appeler un « référentiel ethnoracial ».

Pour autant, la statistique publique peut agir. D'ailleurs, le Conseil constitutionnel lui-même l'a souligné dans le commentaire de sa décision. D'une part, elle peut mener des études sur la diversité des origines en utilisant des variables dites objectives comme le nom, l'origine géographique ou la nationalité antérieure à la nationalité française. Elle peut d'autre part concevoir des statistiques ou des études faisant appel à des données dites subjectives, mais fondées sur des ressentis d'appartenance. Tout ceci est encadré par la loi, en particulier la loi de 1978 qui précise que dès lors qu'un questionnaire comporte des données sensibles au sens de son article 8 (origines raciales ou ethniques, opinions politiques, philosophiques, religieuses, appartenance syndicale, santé et orientation sexuelle), il doit non seulement passer devant le Cnis, mais également recueillir l'autorisation de la CNIL.

Dans la pratique, la statistique publique peut publier des informations suivant des données objectives, en particulier le croisement du pays de naissance et de la nationalité à la naissance qui permet de déterminer si une personne interrogée est immigrée ou pas. C'est le cas notamment dans le recensement de la population et dans la plupart des enquêtes menées par la statistique publique. Dans de nombreuses enquêtes, des informations sont également collectées sur les parents de l'individu, ce qui permet de tirer des enseignements non seulement sur les immigrés, mais aussi sur les descendants d'immigrés, comme dans les enquêtes Emploi, SRCV ou Logement. D'ailleurs, les résultats qui vont vous être présentés aujourd'hui découlent très directement du recensement de la population.

Outre ces actions régulières, l'Insee et les services statistiques ministériels peuvent mener des enquêtes sur des données plus subjectives sur le ressenti d'appartenance. L'enquête Trajectoires et Origines (TeO) menée par l'Ined et l'Insee en 2009 constitue l'exemple le plus récent. Dans cette enquête, plusieurs questions touchaient au ressenti de la discrimination, le ressenti d'appartenance et la religion. La statistique publique et l'Ined ont publié de nombreuses études sur ces questions. Un « *France portrait social* » est également paru sur les immigrés et enfants d'immigrés et l'Ined publiera en janvier 2016 un ouvrage sur Teo 2009. D'ailleurs, la question pourrait se poser de l'opportunité de mener une nouvelle opération de ce type d'ici la fin de la décennie.

**Dominique LIBAULT**

Merci pour ce rappel utile et salutaire sur ce qu'il est possible de faire dans ce domaine.

**Bernard SUJOBERT**

La question des statistiques ethniques se révèle très sensible et a fait l'objet de nombreux débats au sein du Cnis. Lorsque vous envisagerez de reconduire l'enquête TeO, engagez la discussion suffisamment en amont. Nous resterons très vigilants. Nous nous étions d'ailleurs inquiétés de l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour, qui vient sans doute en complément de l'intervention de Jean-Luc Tavernier au Bureau de juillet 2015.

## **Stéphane JUGNOT**

Il me paraît bon que la statistique publique cherche à éclaircir les actions qu'il est possible de mener.

Sur le texte du site internet de l'Insee, je crois avoir relevé une petite confusion entre le Conseil constitutionnel en tant qu'institution et le Conseil en tant que producteur d'une revue publiant des commentaires. Seule une décision du Conseil constitutionnel vaut droit ; les commentaires publiés dans la revue n'engagent en revanche que leurs auteurs. Or il me semble qu'en faisant la confusion, vous ne clarifiez pas entièrement le débat, notamment sur le ressenti d'appartenance. Ce texte aurait gagné à mentionner clairement les attendus de la décision du Conseil, à savoir que « *les traitements nécessaires à la conduite d'études sur la mesure de la diversité, de la discrimination et de l'intégration peuvent porter sur des données objectives. Ils ne sauraient sans méconnaître le principe énoncé par l'article premier reposer sur l'origine ethnique ou la race* ». Dans sa décision, le Conseil constitutionnel met en lien une collecte avec sa finalité. Dans la position explicitée par la statistique publique, cette finalité devrait apparaître.

Quant à l'opportunité d'une nouvelle enquête TeO, une grande enquête structurelle espacée dans le temps me paraît évidemment nécessaire pour appréhender l'intégration et les inégalités. Pour autant, la question de l'opportunité et de la pertinence découle aussi des variables utilisées pour exploiter les données. Une enquête qui s'appuierait sur des catégories subjectives me semblerait forcément moins pertinente et non opportune, à la différence d'une enquête qui reposerait sur des variables objectives. Le moment venu, l'avis d'opportunité devra donc préciser clairement les catégories que la statistique publique envisage d'utiliser.

## **Bernard SUJOBERT**

Fabrice Lenglard et Chantal Cases ont été auditionnés par la mission Benbassa du Sénat. Connaître la teneur de cette intervention de l'Insee et de l'Ined devant une mission de la République nous aurait permis de nous préparer au débat.

## **Cris BEAUCHEMIN, Ined**

J'étais l'un des coordinateurs de l'enquête TeO. L'Ined souhaite effectivement renouveler cette opération et espère que la réflexion démarrera aussi vite que possible. Il paraît pertinent de mesurer sur une base régulière les inégalités selon l'origine. Si elle devait avoir lieu, cette enquête devrait être réalisée en collaboration avec l'Insee et d'autres partenaires. Il est évident que nous suivrons les règles de passage devant le Cnis et nouerons des relations étroites avec la CNIL, comme pour la version précédente. Si TeO a suscité une forte polémique avant qu'elle se déroule, ses résultats ont été assez largement repris et ont montré la plus-value d'une enquête de ce type. Dans l'observation des inégalités, il s'avère souvent difficile de faire la part entre l'hétérogénéité non observée et les discriminations.

Or TeO apporte de ce point de vue une véritable plus-value et j'espère que l'occasion nous sera offerte d'en discuter, car la société doit se donner les moyens de mesurer les discriminations sur une base régulière.

## **Marie-Hélène AMIEL, Ministère de l'Intérieur**

L'opération TeO a suscité les controverses que nous connaissons. Néanmoins, le service dont j'ai la charge constitue un utilisateur régulier de TeO. Cette enquête a été menée en 2008 et nous allons bientôt être confrontés à des problèmes d'actualité de l'information. Il nous paraîtrait donc très important que cette opération puisse être renouvelée, dans des conditions offrant bien sûr un maximum de garanties.

### **2. Flux migratoires entre la France et l'étranger selon l'origine (immigrés, personnes nées en France, Français nés à l'étranger)**

## **Chantal BRUTEL, Insee**

Après un rappel des concepts, j'aborderai la mesure des flux d'entrée sur le territoire, puis les travaux de bilan démographique par catégorie de population et je terminerai par une présentation de l'estimation du nombre de personnes nées en France et présentes à l'étranger.

Les flux mesurent les mouvements d'entrée et de sortie du territoire. La différence entre ces flux forme le solde migratoire. Il convient de distinguer les flux du stock, c'est-à-dire du nombre de personnes observé à une date donnée.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, sur une population de 65,8 millions d'habitants, le solde migratoire était estimé à 33 000 personnes, résultant de 332 000 arrivées et 299 000 départs, toutes catégories de population confondues.

Selon la définition du Haut Conseil à l'intégration de 1990, un immigré est une personne née à l'étranger de nationalité étrangère à la naissance et qui a vocation à résider sur le territoire français de façon durable. Il s'agit d'une définition typiquement française. Les Nations Unies ont adopté un concept différent, attachant le statut d'immigré à toute personne née dans un autre pays, quelle que soit sa nationalité. Les individus français à la naissance sont donc compris dans cette définition. Par ailleurs, un immigré reste immigré toute sa vie, même s'il acquiert la nationalité française, puisque la définition fait référence à sa situation au moment de la naissance. Il est possible de distinguer les immigrés ayant acquis la nationalité française (soit 40 %), les immigrés qui ont conservé leur nationalité étrangère et qui sont donc étrangers et les personnes nées de nationalité étrangère en France, notamment les enfants nés de deux parents étrangers. La population étrangère en France est constituée de ces deux dernières catégories.

La méthode d'estimation des flux d'entrée utilise les enquêtes annuelles de recensement. Elle a été révisée à l'occasion du changement de la question sur la résidence antérieure pour l'enquête de recensement 2011. Dans les enquêtes annuelles précédentes, cette question portait sur la situation cinq ans auparavant. Les personnes sont désormais interrogées sur leur résidence un an auparavant. Or des mobilités de courte durée peuvent intervenir durant cette période de cinq ans. Les enquêtes annuelles de recensement présentent plusieurs avantages. Tout d'abord, elles offrent une exhaustivité du champ, contrairement à d'autres sources (OMI, OFPRA, AGDREF, etc.) qui touchent seulement certaines catégories de populations. D'autre part, ces enquêtes nous permettent de disposer de données détaillées pour répondre au nouveau règlement européen sur la transmission de données de flux migratoires (âge, sexe, pays d'origine, etc.). Pour mesurer les flux, nous mobilisons deux données de l'enquête de recensement : l'année d'arrivée en France, une question posée uniquement aux personnes nées à l'étranger, et le lieu de résidence antérieure.

Nous utilisons également quelques variables annexes comme la date d'emménagement dans le logement ou des données concernant les autres personnes du logement pour conforter un certain nombre de règles de décision.

Cette méthode nous permet d'estimer le nombre total des entrées à 332 000 en 2013, dont 235 000 entrées d'immigrés, 77 000 entrées de personnes nées en France et 20 000 entrées de personnes nées françaises à l'étranger. Nous disposons d'une série d'entrées de 2004 à 2013. Sur ces 332 000 entrées, 71 % sont le fait d'immigrés, 23 % de personnes nées en France et 6 % de personnes nées à l'étranger de nationalité française. Entre 2006 et 2013, nous avons noté une augmentation de 64 à 71 % de la part d'immigrés dans l'ensemble des flux d'entrées. Au cours de cette période, la part des immigrés nés en Europe a fortement augmenté, en particulier entre 2009 et 2012, mais elle se stabilise légèrement en 2013. En contrepartie, on observe une légère reprise des flux d'entrée d'immigrés nés en Afrique. Les arrivées surviennent pour moitié entre 19 et 39 ans toutes origines confondues.

Globalement, le niveau de diplôme augmente. Enfin, les immigrés européens sont souvent en emploi l'année de leur arrivée en France ; ils sont 51 % contre 21 % pour les immigrés nés en Afrique, mais le taux d'emploi de ces derniers double au cours des trois ans suivant leur arrivée pour se rapprocher du taux d'emploi des immigrés nés en Europe.

Nous avons par ailleurs établi un bilan démographique par catégorie de population sur la période 2006-2014. Pour ce faire, nous avons décomposé la population totale en trois sous-populations : les immigrés, les nés à l'étranger de nationalité française et les nés en France. Cet exercice avait pour but d'expliquer le solde migratoire global de la France en le décomposant par sous-populations et démontrer que le solde migratoire ne concerne pas que les flux d'entrée d'immigrés. Il permettait aussi de préciser les effectifs de ces différentes catégories de population ainsi que leur comportement migratoire. Nous avons retenu la méthode utilisée pour réaliser le bilan démographique de l'ensemble de la population.

Pour mesurer les flux des années 2006 à 2011, nous avons mobilisé les cinq enquêtes annuelles de recensement et les données de l'état civil qui nous fournissent des informations sur les naissances et décès survenus en France ainsi que, pour ces derniers, le lieu de naissance et la nationalité du décédé. Nous en avons déduit le solde migratoire pour la période. Pour les flux des années 2012 et 2013, nous avons estimé des populations provisoires en actualisant la population au 1<sup>er</sup> janvier 2012 avec des données de l'état civil et une estimation du solde migratoire. Le solde migratoire provisoire de l'année 2012 est estimé comme la moyenne des soldes définitifs des trois années précédentes.

Nous reportons ensuite ce solde migratoire sur l'année 2013, toujours de manière provisoire. Après avoir estimé les entrées, nous pouvons déduire les sorties par différence entre ces entrées et le solde migratoire.

Ces estimations intègrent un certain nombre d'incertitudes sur le solde migratoire et sur la mesure des entrées, mais elles restent faibles par rapport aux évolutions constatées sur une période de sept ans. Par ailleurs, les résultats que nous avons obtenus semblent cohérents avec d'autres sources de données provenant notamment de l'OCDE. Le solde migratoire se décompose ainsi en 332 000 entrées toutes catégories de population confondues et 299 000 sorties. Il est également composé d'un solde migratoire positif de 140 000 immigrés, un solde migratoire positif de 13 000 personnes nées françaises à l'étranger et un solde migratoire négatif de 120 000 personnes nées en France.

Entre 2006 et 2013, le solde migratoire est passé de 112 000 à 33 000 personnes. Cette évolution à la baisse s'explique par le fait que le nombre de sorties a augmenté plus vite que le nombre d'entrées. Sur la population immigrée, le nombre d'entrées est passé de 193 000 à 235 000, mais le nombre de sorties s'est accru encore plus nettement, passant de 29 000 à 95 000. Ainsi, le solde migratoire des immigrés pour 2013 affiche un léger retrait par rapport à 2006 (140 000 contre 164 000).

S'agissant de la population des personnes nées en France, les sorties ont augmenté de 138 000 à 197 000 entre 2006 et 2013. En revanche, le nombre de retours est resté stable sur la période. Ainsi, le solde migratoire des personnes nées en France s'est fortement creusé, passant de -60 000 à -120 000 entre 2006 et 2013.

Plus récemment, nous avons estimé la présence française à l'étranger, étant précisé que les données dont nous disposons en provenance notamment des consulats se révèlent souvent incomplètes. Il ne s'agit pas de mesurer le nombre d'expatriés, qui fait référence à la nationalité française, mais d'estimer la présence à l'étranger de personnes nées en France. Pour ce faire, nous utilisons une méthode très simple. Nous connaissons les naissances survenues en France depuis 1990. Nous estimons les décès en reconstituant une série de quotients de mortalité sur longue période.

En retirant ces décès, nous obtenons un nombre de personnes nées en France encore vivantes une année donnée, au 1<sup>er</sup> janvier 2013 par exemple. Nous connaissons par ailleurs la population née en France et présente en France à cette date. Par différence, nous pouvons en déduire le nombre de personnes nées en France et présentes à l'étranger. Nous l'estimons entre 3,3 et 3,5 millions de personnes, avec une plus forte proportion de personnes âgées de 19 à 35 ans. La présence à l'étranger diminue ensuite progressivement, pour connaître un nouveau pic au moment de la retraite, voire un peu plus tard.

### **3. Les évolutions récentes des statistiques de l'immigration et de l'asile**

**Marie-Hélène AMIEL, Département des statistiques, des études et de la documentation, Ministère de l'Intérieur**

Voilà trois ans, dans cette même instance, alors que je prenais en charge le service statistique de l'immigration et l'intégration, j'avais été amenée à présenter la manière dont sont élaborées les statistiques sur ce champ. Je ne vais pas revenir sur ces éléments. Il n'a échappé à personne que même si la date de cette commission a été fixée avant l'été, l'actualité dans le domaine se révèle particulièrement prégnante, depuis un mois et demi, non seulement parce que les reportages télévisés et les articles de presse se multiplient sur la question des demandeurs d'asile et des réfugiés, mais aussi parce que le Parlement débat actuellement d'un projet de loi sur le droit au séjour des étrangers.

Un règlement européen en date du 11 juillet 2007 régit les statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale. L'un de ses premiers chapitres recouvre les flux migratoires et l'accès à la nationalité française. Le fait que ce règlement existe et qu'il couvre l'ensemble du champ des statistiques fondées sur des données administratives dont a la charge le service statistique ministériel de la Direction générale des étrangers en France du ministère de l'Intérieur a représenté un levier puissant. En effet, le 9 novembre 2012, nous avons présenté les données, mais nous nous sommes bien gardés de préciser la manière dont elles étaient publiées. Le seul support de publication des données administratives est constitué d'un document dénommé « rapport au Parlement ». Publié avec un certain retard par rapport à l'année de référence, il ne correspond pas à un support de publication statistique dans la mesure où les tableaux statistiques y sont mêlés avec des commentaires de nature juridique, voire politique et ne répondent donc pas aux critères du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

La première innovation de l'année 2013 a consisté à proposer un calendrier de publication des statistiques dans le domaine de l'immigration et de la protection internationale et à le faire accepter par les autorités du ministère de l'Intérieur. Depuis 2013, des données statistiques sont publiées à une date fixée à 12 heures. La liste de ces données peut varier, puisque nous avons élargi le champ des données concernées et amélioré nos méthodes de production afin que des statistiques d'une qualité suffisante puissent être publiées plus tôt dans l'année.

Sont concernées les données relatives aux permis de résidence ou titres de séjour, c'est-à-dire les données issues de l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France dite « AGDREF ». Ces données sont présentées comme des données sur les titres de séjour et non sur les personnes. À cela s'ajoutent les données sur l'asile. La protection internationale comprend la demande d'asile et le statut de réfugié ou la protection subsidiaire qui revient à accorder l'asile pour une année renouvelable. Dans le domaine de l'asile, nous publions annuellement des données en France. Eurostat procède à des publications infra-annuelles sur les demandes d'asile uniquement, avec un décalage de deux mois. Ces données revêtent une importance particulière pour éclairer les décisions politiques dans une situation de crise. Nous produisons par ailleurs des données sur les retours, terme élégant pour qualifier les reconduites à la frontière, en application de la directive « Retours ».

Depuis 2014, il revient au service statistique ministériel du ministère de l'Intérieur de veiller à de la qualité de ces données, d'en assurer la nomenclature d'observation et d'en faire la publication. La première publication effectuée par la statistique publique des données relatives à l'éloignement d'étrangers en situation irrégulière a eu lieu le 15 janvier 2015.

Désormais, notre calendrier comportera un premier temps de publication vers la mi-janvier avec des données estimées pour les titres de séjour ainsi que des données provisoires pour l'asile, l'acquisition de la nationalité française dans le cadre des décrets de naturalisation et les éloignements d'étrangers en situation irrégulière. Dans ce champ, nous avons intégré la question des visas. Même s'ils ne sont pas explicitement visés par le règlement 862/2007, ils constituent une modalité d'entrée sur le territoire français. En outre, certains visas de long séjour, de l'ordre de 100 000 par an, valent titre de séjour.

Ainsi, si nous observions uniquement les titres de séjour au sens des bases administratives, nous commettrions l'erreur de sous-estimer les titres de séjour au sens large. Depuis cette année, nous utilisons une nomenclature sur les visas qui se rapproche le plus possible de la nomenclature sur les titres de séjour pour isoler notamment les motifs économiques qui permettent d'éclairer le débat sur les questions d'attractivité de la France.

Le calendrier permet également de publier des données sur des thématiques particulièrement regardées, en particulier l'admission exceptionnelle de séjour, plus communément appelée la régularisation. Jusqu'en 2013, un chiffre était lancé dans le débat public à l'occasion d'un débat au Parlement, d'une question d'un journaliste. Les ordres de grandeur les plus variés circulaient. Le Gouvernement a adopté une circulaire le 28 novembre 2012 sur l'admission exceptionnelle de séjour dans le but, notamment, d'instituer des motifs nouveaux d'admission, en particulier le motif « parent d'enfant scolarisé ». Elle a eu pour vertu de nous permettre, en nous appuyant sur le conseil de praticiens et de juristes, de lister les motifs qui entrent dans le cadre de la régularisation. Depuis 2013, nous publions donc des données ayant pour référence l'année 2012 qui donnent le volume des régularisations par motif. Ainsi, en 2013, 6 043 parents d'enfants scolarisés ont bénéficié d'un titre de séjour. Ils ont été 3 699 en 2014 selon les données provisoires. Il était important pour nous de pouvoir publier ces chiffres et leur donner le statut de statistique publique. Les journalistes posent très souvent des questions très précises sur ces sujets et il entre dans le rôle du service de la statistique publique d'éclairer le débat public sur ce type de phénomène. Chaque année, nous publierons donc ces éléments selon la même nomenclature.

Il importe par ailleurs d'utiliser l'ensemble des ressources statistiques dont nous disposons. Disposer de différentes sources permet de produire de nombreuses études sur les immigrés et les descendants d'immigrés. Dernièrement, nous avons publié une étude sur la fécondité des descendants d'immigrés montrant que cette fécondité reste proche de celle de la population majoritaire. Cette étude trouve son fondement dans l'enquête Famille-Logement 2011 associée au recensement de la population. Nous utilisons très largement l'enquête Emploi et nous exploitons actuellement avec l'Insee le module *ad hoc* 2014 sur l'emploi des immigrés. Des études sont également menées par et avec la DARES sur l'emploi des immigrés et des descendants d'immigrés.

Nous avons par ailleurs conduit une enquête longitudinale sur les primo-arrivants (EVIPA) à trois reprises en 2010, 2011 et 2013. Nous l'exploitons nous-mêmes et nous la mettons à disposition des chercheurs *via* le Centre Maurice Halbwachs, mais nous souhaitons qu'elle soit plus utilisée. Pour ce faire, nous avons lancé cette année un appel à projets de recherche appuyé par un comité scientifique. Quatre projets ont été retenus ; les conventions sont en cours de signature. Trois de ces projets feront appel aux données de l'enquête EVIPA. Il me paraît extrêmement important de jouer un rôle d'incitation à l'utilisation des sources statistiques que nous produisons. Il s'agit aussi d'encourager la recherche quantitative dans le domaine des migrations, que ce soit sur l'impact des migrations en France ou dans les pays d'origine. L'une des recherches que nous allons financer porte d'ailleurs sur l'impact de la migration dans le pays d'origine lié aux transferts de fonds.

Quant aux perspectives d'avenir, nous souhaitons rendre nos données encore plus accessibles pour l'ensemble des utilisateurs et en accroître la qualité. Or la qualité des données s'accroît si elles sont utilisées et si un dialogue se noue avec l'utilisateur. Dans le domaine de l'immigration, la statistique publique est confrontée à un enjeu d'opinion publique. Au cours d'un forum de haut niveau qui s'est tenu en décembre 2014, l'OCDE a souligné l'importance des travaux sur la question de l'opinion publique. Cette question mérite d'être approfondie, d'autant que la statistique peut présenter un impact important sur l'opinion publique dans le domaine de l'immigration. Actuellement, nous voyons bien que dans les opinions publiques des pays occidentaux l'aversion par rapport à l'entrée se révèle sans doute plus forte que l'aversion à l'égard de la sortie. Une réflexion collective doit sans doute être menée pour mieux faire percevoir les migrations et accorder le même poids aux entrées et aux sorties.

### **Dominique LIBAULT**

La possibilité de mesurer les entrées et les sorties doit nous permettre d'avancer dans ce sens.

#### **4. Expatriation et migrations temporaires**

### **Jean-Christophe DUMONT, OCDE**

En 2012, j'étais déjà venu présenter à cette commission les différentes sources utilisées et les limites de nos statistiques pour mesurer un certain nombre de sujets.

Ma présentation d'aujourd'hui s'articulera autour des migrations intracommunautaires et de l'expatriation, mais nous travaillons également sur d'autres thèmes comme les entrées différées pour les demandeurs d'asile ou les réfugiés ou les questions de retour d'étrangers qui posent d'autres défis en termes de mesure.

Il règne un certain flou dans la définition de l'expatriation. Celle-ci peut être abordée de différentes manières, mais aucune n'est véritablement satisfaisante. L'expatriation peut d'abord être examinée sous l'angle de la nationalité, mais cela nous conduit alors à omettre toutes les personnes qui ont changé de nationalité ainsi que les problématiques de double nationalité extrêmement importantes pour certains pays d'origine. À l'inverse, si nous nous fondons uniquement sur le lieu de naissance, nous ne comptons pas les personnes qui sont nées françaises à l'étranger ni les personnes nées à l'étranger et naturalisées en France avant de partir dans un autre pays. Si nous utilisons la définition française des personnes nées étrangères à l'étranger, nous courons le risque de comptabiliser des personnes qui ne sont finalement jamais venues en France, mais de laisser de côté les personnes nées à l'étranger et naturalisées en France. D'autres questions peuvent se poser selon l'objectif que nous cherchons à atteindre en mesurant cette population. Pour atteindre un objectif démographique, le lieu de résidence peut constituer la bonne grille de lecture. Du point de vue de l'impact sur le marché du travail, en revanche, le lieu d'activité présente un certain intérêt, mais nous pouvons dès lors nous interroger sur le sort à réserver aux transfrontaliers. Résidant en France, mais travaillant à l'étranger, ils peuvent être considérés comme des expatriés au regard de leur contribution au marché du travail.

Face à cette complexité, l'OCDE a fait le choix très simple de mesurer le nombre de personnes en fonction de leur lieu de naissance. En utilisant une méthode qui consiste à compiler les données de recensement de tous les pays de l'OCDE pour en tirer une information par pays de naissance, nous collectons cependant des informations très riches sur le niveau de diplôme, l'âge, la durée de résidence dans le pays, l'activité. Nous complétons en outre cette information par d'autres sources, notamment les bases de données sur les étudiants étrangers ou les permis et registres de population des Français dans les autres pays de l'OCDE. Grâce à ces différentes sources, nous parvenons à des estimations relativement proches de celles de l'Insee. Dans l'étude allemande que nous avons publiée en juin dernier, nous compilons toutes ces sources d'information pour raconter une histoire de l'expatriation au sens très générique du terme.

Nous publierons prochainement un ouvrage de compilation avec les informations disponibles au niveau de l'OCDE et dans les bases de données internationales sur tous les migrants venant de 140 pays d'origine.

La compilation des données de permis ou d'enregistrement dans les registres de population des pays de l'OCDE fait apparaître 105 000 entrées dans les pays de l'OCDE en 2013, avec une augmentation de 32 % en France contre une baisse de 35 % en Allemagne entre 2007 et 2013. L'exercice présente certaines limites, mais il permet d'illustrer des tendances divergentes. Il montre aussi que la France connaît un phénomène sans commune mesure avec celui que connaissent les pays d'Europe du Sud, que ce soit l'Espagne, l'Italie ou la Grèce, où l'expatriation a explosé au cours des dernières années. Cette comparaison permet ainsi de relativiser certaines craintes parfois formulées sur ces questions.

Nous avons collecté les données de recensement des pays de l'OCDE et de pays tiers comme le Brésil, le Mali ou le Cameroun, pour obtenir *in fine* 100 pays de destination. Nous observons le nombre de personnes nées en France et présentes dans les recensements de ces différents pays et nous le comparons aux données consulaires. Or les résultats se révèlent extrêmement variables d'un pays à l'autre. En Allemagne, les estimations sont cohérentes. Pour les États-Unis, l'Espagne ou la Belgique, nous observons un sous-dénombrement dans les registres consulaires. Pour la Suisse ou le Brésil, c'est exactement l'inverse. Ces écarts démontrent les limites de l'utilisation des données consulaires, outre le fait qu'elles donnent généralement peu d'informations qualitatives sur les personnes.

Les personnes nées en France qui résident dans les autres pays de l'OCDE entre 2010 et 2011 représentaient 1,4 million de personnes. Il y a plusieurs différences avec l'estimation de l'Insee. Nous ne comptabilisons ici que les personnes âgées de 15 ans ou plus, résidant dans les pays de l'OCDE uniquement. En outre, nous raisonnons à partir des données de recensement, avec tous leurs avantages et leurs inconvénients. Ainsi, les résidents temporaires non enregistrés dans les recensements ne sont pas pris en compte. Il reste tout de même un écart important entre les deux estimations, qui mériterait sans doute d'être approfondi.

Cela étant dit, l'expatriation vers les autres pays de l'OCDE se révèle bien différente selon qu'elle part de France ou d'Allemagne. Les expatriés représentent, dans ce pays, 3,4 millions de personnes, soit -en proportion de la population - un peu moins de 2 fois plus qu'en France. Ils sont 3,7 millions au Royaume-Uni, soit 2,5 fois de plus.

En termes d'expatriation, la France ne s'avère donc pas particulièrement exposée à ce phénomène. Nous pouvons par ailleurs observer que l'augmentation entre 2000 et 2010 est particulièrement marquée pour les personnes diplômées du supérieur, en lien avec la sélectivité des politiques migratoires, la réalité du marché du travail et l'élévation générale du niveau d'éducation.

L'enquête PIAAC permet également d'identifier les personnes en fonction de leur pays de naissance. Nous avons comparé les résultats pour l'Allemagne. Néanmoins, il faut tenir compte du fait que le test est réalisé dans la langue du pays de destination, ce qui peut expliquer l'absence d'effet de sélection. Malgré cela, ces données montrent que les personnes qui sortent de l'Union européenne affichent des scores PIAAC nettement supérieurs. En revanche, cet effet de sélection n'apparaît pas au retour. 3,4 millions de personnes nées en Allemagne résident dans les autres pays de l'OCDE, pour la plupart diplômées du supérieur (dont 800 000 personnes aux États-Unis contre 140 000 Français). Or les Allemands qui reviennent ne sont pas forcément les plus qualifiés ; il s'agit plutôt d'inactifs.

### **Dominique LIBAULT**

Les Allemands qui réussissent restent dans le pays qui les accueille, le retour apparaissant plutôt comme un échec.

### **Jean-Christophe DUMONT**

C'est cela. Bien sûr, il faut nuancer. L'effet positif de sélection que nous constatons au départ est plutôt inversé au retour.

L'étude partait donc d'une volonté du ministère du Travail allemand qui s'interrogeait sur sa capacité à attirer ces personnes pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée en Allemagne. 66 000 ingénieurs et scientifiques allemands résident en Suisse et au Royaume-Uni, de même que 55 000 professionnels de santé et 51 000 enseignants, qui correspondent exactement aux pénuries de main-d'œuvre identifiées sur le marché du travail allemand. L'étude que nous avons menée cherchait donc à déterminer comment tirer parti de ce potentiel.

Je pense que nous avons largement contribué à améliorer les statistiques sur les migrations permanentes dans les pays de l'OCDE pour les rendre plus comparables. Nous éprouvons en revanche de grandes difficultés à obtenir des chiffres d'une qualité similaire sur les migrations temporaires. Nous avons essayé d'engager une réflexion pour améliorer la mesure de ces migrations dans un contexte international. Les statistiques existent dans chaque pays, mais elles restent difficilement comparables. Nous devons également chercher à extraire les motifs de ces migrations. Pour ce faire, nous avons lancé une collecte harmonisée sur les données de permis au sein des pays de l'OCDE que nous catégoriserons au travers de trois motifs d'entrée, les migrations de travail, des motifs mixtes et les études.

Il reste néanmoins un gros trou noir dans ce domaine, car outre les demandeurs d'asile et les étrangers malades, nous ne comptons pas ici les Européens temporaires qui recouvrent de très nombreuses catégories, que ce soient les travailleurs détachés, les transfrontaliers, les travailleurs saisonniers, etc. Ces phénomènes regroupent pourtant des flux importants et présentent une sensibilité politique certaine, notamment la question des travaux détachés. Sur ce sujet, nous disposons des formulaires E101/A1 renseignés par les entreprises pour déclarer leurs cotisations sociales dans le pays d'origine. Néanmoins, communiquer cette information reste facultatif et la qualité de l'information n'est pas avérée. Nous ignorons en outre si ces formulaires couvrent une ou plusieurs personnes et la durée de ces détachements. Cette statistique présente un certain intérêt, puisqu'elle nous permet de nuancer certaines idées reçues. Elle ne devrait cependant pas nous permettre de résoudre le problème, d'autant que les catégories ne sont pas toutes couvertes par ces formulaires.

Pour améliorer notre appréhension de ces phénomènes, nous avons essayé d'utiliser les données de l'enquête Emploi pour identifier le lieu de résidence et le lieu d'activité. Nous pouvons ainsi déterminer si ces personnes travaillent dans un autre pays européen, frontalier ou non. Cette information présente bien sûr des limites, mais elle reste néanmoins intéressante. Si nous la comparons avec les flux d'immigration de travail d'étrangers dans le pays, nous pouvons obtenir des effectifs très significatifs. Pour le Luxembourg, par exemple, ces travailleurs non-résidents représentent la moitié des travailleurs étrangers.

En observant uniquement les permis accordés dans le pays, nous ne collecterions ainsi qu'une partie de l'information. Dans le temps, nous pouvons constater qu'après la crise qui a vu s'effondrer les migrations intraeuropéennes de 40 %, les migrations temporaires continuent d'augmenter et devraient le faire de plus en plus. Nous avons conscience des limites de cette mesure, mais il paraît absolument nécessaire de trouver des instruments dans la statistique publique pour mesurer d'une façon plus précise ces mouvements intraeuropéens temporaires.

### **Dominique LIBAULT**

Je partage le constat de l'insuffisance de la mesure des mouvements intraeuropéens temporaires. Les travailleurs frontaliers et les travailleurs détachés constituent deux catégories différentes. Une personne résidant en France et travaillant en Suisse ou en Allemagne n'est pas forcément détachée, mais peut travailler ordinairement dans ce pays. Il convient de bien distinguer les deux. S'agissant des travailleurs détachés, il est vrai que les formulaires du pays d'origine représentent une source d'information peu fiable. Je plaide notamment auprès de l'Acoss pour que soit inclus dans la déclaration sociale nominative (DSN) l'emploi de travailleurs détachés. Cela nous offrirait une appréciation bien plus fine du phénomène de détachement.

### **Jean-Christophe DUMONT**

La mesure réalisée à partir des enquêtes Emploi est censée inclure au moins une partie des travailleurs détachés. Nous souhaiterions pouvoir isoler les différentes sous-catégories de mobilités intraeuropéennes et disposer d'une mesure beaucoup plus fiable sur les travailleurs détachés, mais il nous faudrait pour ce faire un règlement européen.

## **Dominique LIBAULT**

C'est un sujet qu'il faut porter, y compris au niveau français.

### **5. Introduction des échanges**

#### **Lionel RAGOT, Université d'Evry**

Ce n'est pas en tant que producteur de statistiques, mais en tant qu'utilisateur de statistiques que j'interviendrai. Je m'efforcerai de présenter la façon dont les économistes utilisent ces données pour répondre aux questions qui les intéressent.

Pour les économistes qui s'intéressent aux questions de migration, les statistiques migratoires se révèlent indispensables. Il n'existe pas d'économie théorique de la migration, seulement de l'économie appliquée qui se fonde sur des données réelles. Nous sommes donc totalement dépendants des données dont nous pouvons disposer.

L'économiste migre aussi sur ces thématiques. Certains territoires lui sont familiers, en particulier les grands travaux de recherche sur l'économie de la migration. En Europe, les études sur cette économie restent assez récentes. En France, une petite communauté commence à émerger, mais beaucoup de chercheurs explorent d'autres thèmes de recherche en même temps. Les économistes étudient principalement trois grands thèmes. Ils examinent d'abord les déterminants des choix de migration et des choix de localisation, grâce aux données de stock. Ils peuvent également aborder l'impact des migrations sur le marché du travail et les questions connexes des salaires, du taux de chômage et de l'intégration sur le marché du travail. De nombreuses études économétriques ont été menées, de même que des simulations de modèles représentant le fonctionnement du marché du travail ou des expériences naturelles sur les marchés du travail confrontés à une arrivée massive et totalement exogène comme a connu Israël en 2008 avec l'arrivée d'immigrés en provenance de Russie.

Enfin, les économistes observent l'impact des migrations sur les finances publiques en examinant la contribution des différentes sous-populations (Immigrés/natifs). Pour ce faire, nous pouvons utiliser l'enquête Budget des familles et nous reconstituons les profils par âge, origine et niveau de qualification.

Ces thèmes sont bien balisés et donnent lieu à de nombreuses recherches. Les données disponibles semblent suffire. Aujourd'hui, cependant, les grandes questions tournent autour des flux. Or c'est dans ce domaine que les données nous manquent. L'Insee et l'OCDE travaillent actuellement sur le sujet, conscients de la demande très forte dans ce domaine. Le CEPII nous a par exemple demandé d'appréhender l'impact de la crise de 2008 dans les ajustements qui se sont opérés sur le marché du travail, en particulier les mouvements intraeuropéens.

Or nous ne pouvons pas nous appuyer sur des données fiables et concrètes sur ce sujet. Grâce à l'enquête LFS, nous connaissons le pays de résidence et l'occupation à un instant donné et l'année précédente. Nous n'avons pas seulement besoin de connaître les entrées et sorties. Nous devons également obtenir des éléments sur les caractéristiques socioéconomiques, le pays d'origine et le pays de destination.

Or les enquêtes montrent des mouvements disparates entre les différents pays d'Europe. Le suivi présente également une grande importance. Il ne faut pas se contenter de conduire une enquête à l'instant T, mais assurer la continuité de l'information pour observer les évolutions au cours du temps.

Face à cette problématique, les chercheurs sont parfois producteurs de données. Nous avons besoin notamment de données sur les politiques migratoires, car la destination des personnes dépend très largement de la sévérité de ces politiques. Or en ce domaine, les informations restent assez pauvres. Des projets internationaux essaient actuellement d'identifier des indicateurs du niveau laxiste des politiques migratoires. C'est sans doute l'un des rares cas dans lesquels les chercheurs sont à l'origine de la production de données. Nous manquons effectivement de données sur la migration temporaire ou circulaire, alors que ce phénomène est loin d'être marginal et peut concerner des effectifs importants, avec un impact potentiellement significatif sur le marché du travail.

Au-delà de ces territoires naturels de recherche, les économistes s'orientent vers des territoires à la frontière de l'économie. Certains économistes ont par exemple étudié la façon dont se forment les opinions publiques vis-à-vis de l'immigration en utilisant notamment l'enquête européenne European Social Survey.

D'autres explorent le champ de la transmission de capital humain ou culturel entre immigrés et natifs en utilisant là encore des enquêtes. Enfin, les économistes s'intéressent aujourd'hui au thème des discriminations et de la ségrégation spatiale dans l'accès au marché du travail ou au logement. La discrimination constitue un sujet sensible et a pu être utilisée comme argument pour légitimer la production de statistiques ethniques.

J'aurais partagé sans ambiguïté l'avis de Patrick Simon en 2007 lorsqu'il estimait que les statistiques ethniques représentaient un outil dangereux, mais nécessaire. Aujourd'hui, je pense que ces statistiques restent un outil dangereux, mais je pense aussi qu'elles ne se révèlent plus nécessaires. L'un des arguments avancés en leur faveur tient au fait que ces statistiques permettent d'établir un diagnostic. Je ne suis toutefois pas certain que nous puissions contrôler l'usage qui sera fait de ces statistiques. Les économistes ont réalisé de nombreux travaux sur les problèmes de discrimination. Patrick Simon évoquait la discrimination au regard du lieu de résidence pour justifier la production de statistiques ethniques. Or plusieurs études ont été menées depuis, différenciant ce qui relevait du délit d'adresse et du délit de faciès dans la discrimination sur le marché du travail, par l'utilisation du prénom comme un marqueur de catégorie ethnique. La plupart des études distinguent une population arabe d'une population non arabe. En 2014, l'Insee a publié un numéro spécial d'*Economie et statistique* sur les discriminations, identifiant notamment ce qui relevait du lieu d'habitation et ce qui relevait plutôt de l'origine arabe. Lorsque les données existent, les économistes font du résidu statistique, cherchant ce qui relève du seul statut d'immigré. A défaut, les chercheurs développent le testing pour essayer de mesurer cette discrimination. Une étude a ainsi été menée sur la religion pour une population en provenance du Sénégal musulmane ou catholique, là encore sur la base du prénom.

De nombreux travaux permettent donc de mesurer l'effet de la discrimination sur certains types de population. Les chercheurs recourent aussi de plus en plus à des données de Big data qu'ils n'utilisaient pas auparavant. Les économistes distinguent la discrimination pure de la discrimination statistique. Dans une étude internationale en cours, les économistes ont utilisé les données de location entre particuliers sur internet et cherché à identifier une discrimination parmi les personnes qui proposaient leur appartement à la location en fonction de leur prénom.

Or ils ont constaté que lorsque la personne a un prénom à consonance arabe ou afro-américaine, le prix proposé est 7 % plus bas, mais que la différence de prix avait tendance à diminuer avec l'accumulation d'informations sur le bien à louer. Il existe donc bien une part non négligeable de discrimination statistique.

Pour conclure, je pense que nous avons vraiment besoin de données de flux précisant les caractéristiques des personnes, idéalement sur longue période. Les statistiques ethniques ne me paraissent pas nécessaires, car nous pouvons déjà tirer de nombreux enseignements en utilisant les données existantes. Nous pouvons par exemple examiner l'impact de l'immigration sur les finances publiques en distinguant les immigrés des natifs. Depuis les trois dernières enquêtes Budget des familles, nous pouvons même différencier les immigrés originaires de l'Union européenne ou de pays tiers et ces informations peuvent éclairer le débat public.

Si demain nous collectons des informations sur la couleur de peau ou la religion des individus, nous pourrions mesurer la contribution de chacun aux finances publiques. Or je doute que cette donnée se révèle utile pour les décideurs publics. J'y vois au contraire un danger.

## **6. Débat avec la salle**

### **Bernard SUJOBERT**

Les éléments qui viennent d'être communiqués sur les statistiques ethniques méritent de faire l'objet d'un débat sérieux le moment venu. Nous ne pouvons pas nous contenter des échanges d'aujourd'hui.

### **Dominique LIBAULT**

Nous pouvons réfléchir à des évolutions, mais il me semble tout de même intéressant de rappeler que les données actuelles rendent déjà certaines exploitations possibles. Rappelons-nous les propos de Claude Thélot au début de notre séance : utilisons bien les données existantes avant d'en produire de nouvelles.

## **Bernard SUJOBERT**

L'Insee ne traite pas les prénoms des personnes, pas plus qu'il n'intègre de variable sur la couleur de la peau ou la religion dans ses enquêtes.

## **Cris BEAUCHEMIN**

Madame Brutel, jusqu'où pouvons-nous désagréger vos analyses ? Est-il possible de le faire par niveau d'éducation ou origine ?

S'agissant des statistiques ethniques, aucune institution n'a défini ce que sont les statistiques ethniques. Cette notion est utilisée comme un épouvantail de nature à faire peur, y compris dans une enceinte comme celle-ci. Dès lors que nous produisons des statistiques qui distinguent les origines en tenant compte de la nationalité à la naissance, du pays de naissance de l'individu lui-même et de ses parents, nous produisons déjà d'une certaine façon des statistiques ethniques. Heureusement, de nombreuses enquêtes statistiques publiques fournissent désormais des informations qui nous permettent de repérer les personnes dont les parents sont immigrés, ce qui nous offre la possibilité de réaliser un certain nombre d'analyses. Pour autant, nous sommes confrontés à quelques limites, car ces enquêtes ne prévoient pas de surreprésentation des immigrés et des enfants d'immigrés selon les différents groupes d'origine, si bien que les groupes les plus exposés à la discrimination – nous pouvons penser notamment aux migrants et à leurs enfants originaires d'Afrique subsaharienne – restent parfaitement invisibles dans les statistiques courantes. C'est à ce niveau-là qu'une enquête comme TeO prend tout son intérêt, car elle permet justement de surreprésenter ces populations. Cette enquête présente un autre intérêt. Si elle contient, comme bien d'autres enquêtes, de nombreuses informations objectives sur l'emploi ou le logement, elle comporte aussi des informations plus subjectives sur le ressenti des discriminations ou l'expérience du racisme. Il paraît extrêmement intéressant de confronter les réponses données à des questions subjectives sur l'expérience des discriminations et du racisme avec les faits que nous pouvons observer par ailleurs. Lorsque nous constatons des inégalités entre des groupes d'origine, il reste toujours des éléments non observés et un économiste prudent ne pourra pas affirmer qu'il s'agit de discrimination. Or si nous pouvons corréliser les informations recueillies objectivement sur le fait d'être au chômage ou les niveaux de revenus et des réponses données à des questions subjectives sur le sentiment de discrimination dans l'évolution de carrière, nous progressons sérieusement dans le diagnostic de discrimination. Ces raisons me semblent justifier la réalisation de cette enquête.

Faut-il aller plus loin que ces variables sur le pays de naissance et la nationalité à la naissance ? La loi l'autorise et la CNIL, après même l'avis du Conseil constitutionnel, a appelé au renforcement des études sur le ressenti des discriminations, en incluant notamment des questions sur l'apparence physique.

J'ignore si nous nous engagerons dans cette voie. Cela fait partie des éléments qui devront être débattus. En tous les cas, la possibilité nous est offerte. Pour l'instant, nous repérons les personnes de première et deuxième génération, mais il reste un immense groupe résiduel. Cette « population majoritaire », comme nous l'avons appelée dans TeO, qui comprend des individus de troisième génération qui peuvent être exposés aux discriminations. D'ailleurs, dans notre enquête, certaines personnes de cette population déclarent en proportion importante avoir subi des discriminations et du racisme.

Pour autant, nous ne savons pas qualifier cette population. Nous devons peut-être nous donner les moyens de la décrire davantage. Cette question mérite d'être posée.

## **Stéphane JUGNOT**

Pour être précis, je ne parlerai pas de statistiques ethniques, une notion qui me paraît trop large, mais de statistiques « raciales » : noir/blanc/arabe pour reprendre la catégorisation expérimentée par l'Ined. Ces statistiques ne me paraissent pas nécessaires et ce point devra être mentionné de façon explicite dans l'avis d'opportunité qui pourrait être demandé pour l'enquête Teo. Il me semble en effet que l'opportunité se révèle différente selon que cette question est posée ou non. Sans cette question, je pense que renouveler l'enquête TeO avec des variables objectives paraît utile.

Je partage pleinement l'avis de Lionel Ragot sur la disponibilité de nombreuses sources qui permettent déjà de montrer un certain nombre de phénomènes. Comme l'a indiqué Marie-Hélène Amiel, les données existent et méritent d'être exploitées. De nombreux constats sont déjà posés sur l'existence d'inégalités potentiellement liées à l'origine et les testings permettent d'appréhender l'existence des discriminations. S'ils souhaitent agir, les pouvoirs publics ne se heurteront pas à un manque d'information.

Madame Brutel, quel dispositif d'information allez-vous mettre en place à partir des statistiques de flux que vous avez présentées ? Envisagez-vous des productions annuelles ? Intégrerez-vous ces informations à la situation démographique en complément des éléments très détaillés du solde naturel ?

Enfin, il me semble que le sujet du travail détaché devrait constituer l'un des axes forts du groupe de travail sur les nouvelles formes d'emploi que nous avons évoqué tout à l'heure.

### **Jean-Christophe DUMONT**

La difficulté ne tient pas tellement à la sous-représentation des individus de deuxième génération dans les enquêtes, puisqu'ils constituent aujourd'hui une part relativement importante des jeunes. Nous sommes confrontés à un problème de représentation des arrivés récents. Or nous avons plutôt tendance à tirer des conclusions sur une moyenne en fonction de la durée de séjour. Si nous souhaitons utiliser ces enquêtes d'une façon plus dynamique, la question de la représentativité des personnes arrivées récemment me semble cruciale. S'agissant des statistiques ethniques, je pense que le lieu de naissance de l'individu et celui de ses parents nous permettent déjà de dresser certains constats. Nous devons en revanche consentir d'importants efforts sur les enquêtes de testing. Pour l'instant, il existe très peu d'enquêtes véritablement robustes et fondées sur une méthodologie fiable. C'est dans un outil de mesure des discriminations objectives que nous devons investir et non dans un outil permettant de compter les personnes présentant certaines caractéristiques.

Je souhaiterais par ailleurs poser une question à Madame Brutel. Sur quelle source vous appuyez-vous pour obtenir les décès par statut (immigré ou né en France) ? Leur nombre influe en effet sur les sorties. Par ailleurs, quelles hypothèses utilisez-vous sur ces décès lorsque vous évaluez le stock d'expatriés ? Quelle est votre marge d'erreur ? Enfin, il nous semblerait intéressant d'obtenir plus d'informations par pays d'origine, en distinguant au moins les Européens et non Européens.

### **Chantal BRUTEL**

Concernant la désagrégation des sorties, nous avons pour l'instant réalisé un chiffrage global. Nous verrons par la suite ce que nous pouvons en faire. Une production annuelle sera effectivement prévue, mais j'ignore à ce stade si elle sera intégrée au bilan. S'agissant des décès pour le bilan démographique 2010-2013, nous disposons du lieu de naissance du décédé et de sa nationalité au moment du décès.

Pour les immigrés, j'ai fait l'hypothèse que leur mortalité est identique à celle des personnes nées en France. Cette hypothèse peut jouer, mais sans doute à la marge.

Lorsque j'ai estimé le nombre de personnes nées en France et présentes à l'étranger, j'ai reconstitué une série de quotients de mortalité sur série longue en utilisant en partie les travaux de l'Ined. Il existe une marge d'incertitude, mais elle reste relativement faible. Sur la période pour laquelle nous disposons des données de l'état civil, j'ai comparé les décès simulés avec les décès constatés dans l'état civil pour mesurer l'écart et tenter de le corriger. L'effet existe, mais il ne représente pas un million de personnes.

### **Jean-Christophe DUMONT**

Vous prenez quand même une hypothèse implicite sur les décès de personnes nées en France et vivant à l'étranger. Or la marge d'erreur sur le sujet peut se révéler importante.

### **Chantal BRUTEL**

Effectivement, dans la méthode, nous supposons que les personnes décèdent de la même manière qu'elles vivent en France ou à l'étranger.

### **Fabrice LENGART**

J'attire votre attention sur le fait que cette étude, qui constitue une innovation à saluer, n'a pas été publiée dans un *Insee Première*, mais dans un *Insee Analyses* pour bien montrer que les chiffres que nous publions relèvent à notre sens d'une étude exploratoire. Nous l'avons d'ailleurs souligné dans certains paragraphes, en rappelant que pour parvenir à ces résultats, nous avons été amenés à prendre un certain nombre d'hypothèses. Lorsque nous estimons le stock de personnes nées en France et vivant à l'étranger, par exemple, nous assimilons leur mortalité à celle des personnes vivant sur le territoire français. De ce point de vue, le choix éditorial a été pesé et même tranché au plus haut niveau. Il n'est pas exclu que nous publions

régulièrement cette distinction par population. Nous devons y réfléchir. De toute façon, les chiffres globaux d'entrée et de sorties sont envoyés à Eurostat.

### **Virgile ADJAH, Conseil général de Seine-Saint-Denis**

S'agissant des sorties des immigrés, pouvez-vous mesurer les personnes qui rentrent chez elles après avoir effectué leurs études ou travaillé quelque temps en France ? Je pense effectivement qu'il s'agit d'une part importante de la population. Dans ma famille, par exemple, sur les cinq enfants à avoir effectué leurs études en France, trois sont rentrés au pays et deux sont restés en France.

### **Chantal BRUTEL**

J'ai simplement réalisé un chiffrage comptable. Nous n'entrons pas dans le détail, car nous ne menons pas d'enquête spécifique.

### **Virgile ADJAH**

Les sorties ne sont comptabilisées nulle part au contraire des entrées.

### **Chantal BRUTEL**

Effectivement, nous ne disposons pas de source directe sur les sorties. Soit nous effectuons des exercices comptables comme celui-ci, soit nous observons les entrées dans les pays d'accueil des Français pour obtenir nos sorties.

### **Dominique LIBAULT**

Cette question me paraît effectivement importante, car de plus en plus de droits sociaux reposent sur la notion de résidence. Or comment pouvons-nous gérer des droits sociaux alors que les bénéficiaires ne notifient pas forcément leur sortie du territoire ? Aujourd'hui, le nombre de cartes Vitale valides excède la population résidant sur le territoire, faute de pouvoir identifier les sorties. Cette question me semble constituer un axe de progrès, ne serait-ce que pour ces sujets de droits sociaux. Je pense non seulement à la vieillesse, mais aussi au compte de pénibilité ou au compte personnel d'activité.

### **Marie-Hélène AMIEL**

De notre côté, nous nous concentrons sur les titres de séjour des étrangers ressortissants de pays tiers à l'Union européenne. Dans le rapport au Parlement et dans un numéro de la collection *Info migration* paru voilà quelques années, nous avons publié des informations sur le devenir des étudiants qui possédaient un titre de séjour étudiant une année donnée les années suivantes. Certains ont trouvé un emploi salarié en France et possèdent un titre de séjour pour motif économique. D'autres ont épousé un Français et possèdent un titre de séjour « conjoint de Français ».

D'autres enfin ne disposent plus d'un titre de séjour. Nous pouvons alors considérer qu'ils sont sortis, mais nous ignorons s'ils sont retournés dans leur pays d'origine. Ces données existent et sont mises à disposition, et les études sur le sujet devraient être améliorées.

## **7. Proposition d'avis**

### **Dominique ALLAIN**

Nous vous proposons l'avis suivant :

**Le Conseil note avec satisfaction les avancées de la statistique publique, que ce soit en termes de pédagogie et de données disponibles. Ces avancées permettent de bien différencier les concepts de flux, de stock, de catégories de population selon les définitions françaises et internationales et de disposer de premiers éléments sur les flux des émigrants, la décomposition par catégorie du solde migratoire et les caractéristiques des primo arrivants. Il souhaite disposer d'un point régulier sur l'ensemble de ces questions.**

Le sujet des migrations étant très souvent présent dans le débat, il est important que les données statistiques et les précisions pédagogiques soient facilement accessibles sur les sites de diffusion de la statistique publique.

Il constate que le cadre juridique actuel permet de travailler sur de nombreuses problématiques. Il souhaite que la collaboration entre la statistique publique et la recherche se poursuive afin de mieux éclairer certaines problématiques (les interrelations entre migrants, pays d'accueil et pays d'origine, les caractéristiques des migrants temporaires intraeuropéens, les politiques migratoires, etc.). Cette collaboration nécessite d'assurer l'accès aux données pour les chercheurs.

Le Conseil assurera un suivi de ces recommandations qui relèvent de différents avis de moyen terme et d'axes prioritaires qu'il s'est fixés pour 2015.

**Stéphane JUGNOT**

Je suggère d'ajouter au troisième paragraphe la mention suivante : « *Il constate que le cadre juridique actuel et les données disponibles permettent de travailler...* »

**Dominique LIBAULT**

Cet ajout me semble de bon aloi.

**Marie-Hélène AMIEL**

Parmi les thèmes retenus et au vu des perspectives, il me semblerait important de citer les données sur les réfugiés, même si nous n'en avons pas beaucoup parlé.

**Dominique LIBAULT**

Il convient effectivement de mettre en avant le cas des arrivés récents, qui restent un peu invisibles dans les données globales. Nous voyons bien l'intérêt de cette information pour l'éclairage de l'opinion publique et des décideurs.

**Marie-Hélène AMIEL**

La question des réfugiés se révèle particulière. Certes, dans l'enquête EVIPA sur les primo-arrivants, nous pouvons donner des résultats sur les réfugiés, mais ce genre d'avis aider à fixer des priorités sur l'allocation des moyens. Or nous pouvons avoir besoin de données particulières sur les réfugiés, en particulier celles venant de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

**Dominique LIBAULT**

Je vous propose d'indiquer « *les caractéristiques des réfugiés et des primo arrivants...* »

*La Commission Démographie et Questions sociales approuve l'avis présenté en séance.*

## **V. DEMANDES D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS DE LA LOI DE 1951**

- **Demande d'accès par l'Insee aux données relatives aux élèves scolarisés du premier degré dans le département de l'Essonne détenues par le Rectorat de Versailles (pour information)**
- **Demande d'accès par l'Insee à des données du fichier du syndicat de la batellerie artisanale pour la collecte du recensement des bateliers**

**Pierre AUDIBERT**

L'article 7 bis de la loi de 1951 dispose que lorsqu'un service statistique ministériel ou l'Insee demande des informations détenues par une autorité disposant de pouvoirs administratifs pour réaliser des traitements statistiques, cette dernière les lui fournit après avis du Cnis. Les deux demandes qui vous sont soumises aujourd'hui sont formulées par l'Insee.

La première demande est adressée à la Chambre nationale de la batellerie artisanale pour obtenir les adresses des bateliers et pouvoir leur envoyer le questionnaire du recensement. La deuxième demande est elle aussi formulée par l'Insee au titre du recensement. Certaines mairies de l'Essonne avaient constaté des écarts entre le nombre d'enfants calculé dans leurs propres écoles et les données du recensement. Pour trancher cette question, la DSDS demande l'accès au fichier d'élèves du premier degré de ce département. Cette demande a été adressée par voie électronique à tous les membres de la Commission. Nous avons reçu plusieurs réponses favorables et la Présidente du Cnis a décidé de donner un avis favorable à cette demande. Il s'agit ici de procéder à une régularisation.

#### **Bernard SUJOBERT**

Une consultation électronique doit rester une exception. Nous sommes néanmoins favorables à ces demandes.

#### **Dominique LIBAULT**

Nous donnerons donc un avis favorable.

*La Commission Démographie et Questions sociales émet un avis favorable sur les demandes d'accès qui lui sont adressées.*

### **VI PRESENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAIL 2016 DANS LE CADRE DU SUIVI DES AVIS DE MOYEN TERME DU CNIS**

#### **Fabrice LENGART**

Un document détaillé vous a été transmis en amont de la séance. Je n'effectuerai donc pas une présentation exhaustive, me concentrant sur quelques traits saillants de ce programme de travail pour 2016 et en organisant cette présentation en fonction des avis de moyen terme du Cnis.

Sur la première thématique de composition des ménages, un *Insee Référence* « Couple-Famille » va paraître en décembre 2015 et fournira de nombreuses informations sur cette thématique. Par ailleurs, l'enquête Migration, famille, vieillissement lancée voilà quelques années dans les quatre DOM (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion) se trouve actuellement sur le terrain à Mayotte et elle se poursuivra début 2016. Sa maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'Ined et la collecte est assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee. Enfin, nous travaillons à la refonte de l'analyse « Ménage-Famille » dans le questionnaire du recensement de la population. Nous nous y consacrerons pleinement en 2016 dans l'optique de bâtir un nouveau questionnaire à l'horizon de janvier 2018.

S'agissant de la deuxième thématique des populations spécifiques (jeunes enfants, personnes en état de dépendance, etc.), la Drees publiera en 2016 des taux de prévalence de dépendance au niveau départemental grâce à l'enquête VQS qui a été menée en 2015. Par ailleurs, l'enquête Care menée auprès des personnes âgées dépendantes et des aidants s'achève et la Drees en assurera l'exploitation en 2016.

Nous avons déjà beaucoup parlé de la troisième thématique relative aux migrations. Outre les travaux qui vous ont été présentés aujourd'hui, nous réalisons actuellement avec le ministère de l'Intérieur l'exploitation du module *ad hoc* de l'enquête Emploi sur les immigrés qui s'est tenu en 2014. Nous devrions donc publier des données sur le sujet en 2016.

Sur le marché du logement, sujet des avis 4, 5 et 6 du moyen terme, le SOeS poursuit ses travaux. Il a récemment amélioré la méthodologie du suivi conjoncturel de la construction neuve en s'intéressant au nombre de logements achevés. Enfin, fin 2016, nous publierons un *Insee Référence* dédié à la thématique du logement, qui comportera de nombreuses exploitations de l'enquête Logement conduite sur l'année 2013 et le premier semestre 2014.

S'agissant de l'avis n°7 « bien-être, niveau de vie et pauvreté », l'enquête Budget des familles sera de nouveau sur le terrain en 2016 en métropole et une extension est prévue dans chacun des cinq DOM, l'enquête sur Mayotte étant décalée d'un an, compte tenu de la préparation du recensement.

Je mentionnerai également un bloc de l'enquête SRCV sur les indicateurs sociaux qui couvre les thématiques de la participation sociale, les relations professionnelles et la vie associative correspondant à l'avis n°8. Nous publierons également en 2016 les résultats de l'enquête Patrimoine. Dans *l'Insee Référence* sur les revenus du patrimoine qui paraîtra en 2016 figureront aussi des études sur les trajectoires individuelles de niveau de vie, une avancée majeure en termes d'information, que le moyen terme du Cnis appelait de ses vœux.

Enfin, l'avis de moyen terme sur la thématique des prix était centré sur les données de caisse. Nous continuons d'avancer sur ce projet. Dans l'avant-projet de loi sur le numérique figure un article prévoyant la possibilité pour le service statistique public d'accéder à certaines conditions à des données privées. Cet article, s'il était voté, nous permettrait d'asseoir juridiquement notre démarche d'utilisation des données de caisse pour l'IPC. L'année 2016 sera d'ailleurs l'année de publication de la nouvelle base de l'indice des prix à la consommation (base 2015). Enfin, nous publierons début 2016 les résultats de l'enquête de comparaison spatiale de prix métropole, Corse et DOM.

### **Bernard SUJOBERT**

Vous n'avez pas évoqué la décomposition des comptes des ménages, un thème qui date de 2003.

### **Fabrice LENGART**

Les travaux sont pilotés au niveau international par l'OCDE, par un groupe de travail que j'ai le privilège de présider. Un deuxième exercice est en cours. Je pense qu'il donnera lieu à une publication de l'OCDE en 2016. L'Insee a participé à ce deuxième exercice et nous serons amenés à publier des résultats sur l'année 2011.

## **CONCLUSION**

### **Dominique LIBAULT**

Je tiens à remercier les intervenants pour leurs présentations. Merci aussi à tous ceux qui ont participé à cette séance très riche et utile, portant sur des sujets importants. Je vous donne rendez-vous le 12 mai.

*La Commission Démographie et Questions sociales se réunira le 12 mai 2016 après-midi.*

La séance est levée à 13 heures 20.

---

## LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS

---

- [Demande d'accès à des données administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 - Insee-Rectorat - Démographie et questions sociales - 2015 - 2e réunion](#)
- [Demande d'accès à des données administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 - Insee-Batellerie - Démographie et questions sociales - 2015 - 2e réunion](#)
- [Programme statistique 2016 - Commission Démographie et questions sociales - 2015 - 2e réunion](#)
- [Présentation des enquêtes de la cohorte Elfe - Ined-Inserm-EFS - Diaporama](#)
- [Les flux migratoires entre la France et l'étranger : Mesures et résultats - Insee - Diaporama](#)
- [Étude longitudinale par internet pour les sciences sociales - Elipss- Sciences Po-Ined - Diaporama](#)
- [Expatriation et migrations temporaires - OCDE - Diaporama](#)

---

AVIS D'OPPORTUNITE ET « 7 BIS »

---

**Demande d'accès aux données au titre de l'article 7 bis  
de la loi n° 51-7111 du 7 juin 1951**

- **aux données du fichier élèves du premier degré dans le département de l'Essonne détenues par le Rectorat de Versailles formulée par l'Insee (*pour information*).**
- **aux données individuelles de la chambre nationale de la batellerie artisanale concernant la collecte du recensement des bateliers formulée par l'Insee.**

*Les fiches de présentation détaillée des enquêtes sont disponibles sur le site du Cnis.*